Wallonie

Le Brabant wallon

ibz

*« Rien n'est permanent, sauf le changement. »*

(Héraclite d'Ephèse)

# Rapport d'activités

# 2016

Gilles Mahieu
Gouverneur du Brabant wallon

## Table des matières


1. Introduction ..... 4

2. Les priorités transversales ..... 5
   - 2.1. Gouvernance et respect des usagers ..... 5
   - 2.2. Décentralisation et proximité ..... 5
   - 2.3. La communication ..... 6
     - Objectifs de l'amélioration de la communication 6
     - Les sites web 6
     - Les réseaux sociaux 7
     - Nouvelle charte graphique / dénomination 8
     - Visibilité lors d'actualités et de visites 8

3. Activités en matière de sécurité ..... 9
   - 3.1. Les priorités de 2016 en matière de sécurité ..... 9
     - Des Plans généraux d'urgence et d'intervention communaux (PGUIC) et des exercices pour les 27 communes 9
     - Le Plan particulier d'urgence et d'intervention « terrorisme » (PPUI Terro) 9
     - L'avenir du 112 en BW 10
     - L'avenir du poste avancé de Villers-la-Ville 10
     - Le suivi des Plans provinciaux d'urgence et les exercices 11
     - Le projet ANPR (Automatic number plate recognition) 12
     - La fusion de la conférence des bourgmestres avec le GT 27+1 12
     - L'éducation aux médias 13
     - Prévention des inondations 13
     - Le Forum européen pour la sécurité urbaine (FESU) 14
   - 3.2. Les dossiers qui se sont imposés ..... 14
     - En gestion de crises 14
     - Innovations en sécurité 15
     - Les projets en planification d'urgence et en sécurité qui vont suivre en 2017 17
   - 3.3. Le fonctionnement des instances en matière de sécurité ..... 17
   - 3.4. Les visites sur le terrain en matière de sécurité ..... 18

4. Activités administratives, d'appui et de contrôle ..... 20
   - 4.1. Participation aux instances officielles ..... 20
   - 4.2. Instances informelles ..... 21
   - 4.3. Tutelles ..... 22
     - Tutelle par les services de la DG05 (Direction générale des pouvoirs locaux du SPW - Wallonie) 22
     - Tutelle par les services du gouverneur (SPF Intérieur) 24
   - 4.4. Armes ..... 24
   - 4.5. Receveurs régionaux ..... 26
   - 4.6. Passeports ..... 26
   - 4.7. Calamités ..... 26
   - 4.8. Explosifs ..... 27
   - 4.9. Rayonnements ionisants ..... 27
   - 4.10. Gardes champêtres particuliers ..... 27
   - 4.11. Architectes ..... 27
   - 4.12. Officines pharmaceutiques ..... 28
   - 4.13. Rallyes et courses cyclistes ..... 28
   - 4.14. Funérailles et sépultures ..... 28
   - 4.15. Titres royaux ..... 28

**4.16. Vérification de la caisse provinciale ..... 29**
**4.17. Demandes diverses – relais vers d'autres services ..... 29**
Traductions officielles 29
Plaintes - dénonciations 29
**4.18. Suivi de la lettre de mission ..... 30**
Supracommunalité 30
Rationalisation des structures paraprovinciales 31
Communauté métropolitaine bruxelloise 31

**5. Activités de représentation, de réseaux et de partenariats ..... 33**
**5.1. Les priorités initiales ..... 33**
**5.2. Autres projets développés en 2016 ..... 34**
**5.3. Visites de terrain ..... 36**
Villes et communes 36
Défense 37
Fédasil 37
Entreprises 38
Action sociale et sportive 39
**5.4. Relations internationales et diplomatie ..... 39**
Visites de courtoisie d'ambassadeurs 40
Autres activités de relations diplomatiques et internationales 41
Missions à l'étranger 42
**5.5. Devoir de mémoire et cérémonies patriotiques ..... 42**
**5.6. Réceptions, colloques et relations publiques ..... 43**
Réceptions organisées par le gouverneur 43
Famille royale 44
Confréries 45
Inaugurations, animations économiques et culturelles, cérémonies et réceptions 45
Colloques et conférences 46

**6. Cadre et moyens ..... 46**

**Glossaire ..... 48**

**AVIS AU LECTEUR**

Afin de permettre une lecture des missions du gouverneur selon sa casquette de Commissaire du Gouvernement wallon, de commissaire du Gouvernement fédéral, de Commissaire du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou d'Organe provincial, chaque titre de chapitre est suivi d'un « # » qui précise la compétence principale qui s'y exerce. Si les compétences sont mixtes, plusieurs « # » figurent.

**#Wal** signifie que la thématique abordée ressort **principalement** d'une compétence **wallonne**
**#Féd** signifie que la thématique abordée ressort **principalement** d'une compétence **fédérale**
**#BW** signifie que la thématique abordée fait partie des missions comme représentant du **Brabant wallon**
**#FWB** signifie que la thématique abordée ressort **principalement** d'une compétence de la Communauté française de Belgique (**Fédération Wallonie-Bruxelles**)

**Ancrage des matières par compétence**

# 1. Introduction

Ce rapport vise d'abord à informer le Gouvernement wallon de la manière dont le Gouverneur du Brabant wallon a accompli ses missions et ses projets au cours de l'année **2016**.

Compte tenu que le gouverneur exerce ses missions en vertu de mandats et pouvoirs issus des différents gouvernements et comme organe provincial, il est parfois malaisé de distinguer si tout ou partie d'une action relève plus de la compétence de la Région que de celle du Fédéral. C'est d'ailleurs toute l'utilité pour les gouvernements – mais aussi pour les pouvoirs subordonnés et les citoyens - de disposer d'un **commissaire** à multiples casquettes.

Aussi, comme rien ne formalise le modèle de présentation du rapport annuel du gouverneur au Gouvernement wallon, cette année, je propose de partir des activités réelles du Gouverneur et de matérialiser, le cas échéant, leur **ancrage wallon**.

Par ailleurs, un rapport d'activité vise à évaluer l'effectivité d'une série de tâches. Au-delà de l'effectivité, je me suis autorisé à intégrer des commentaires et propositions pour améliorer l'efficacité ou l'efficience de certaines missions. De même, certaines constatations réalisées lors de l'accomplissement de mes tâches figurent en encadré dans le présent rapport.

Dans un souci de **transparence**, ce rapport me semble aussi destiné à être accessible au citoyen. C'est pourquoi, des illustrations et des points plus pédagogiques sont aussi encadrés dans ce rapport.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

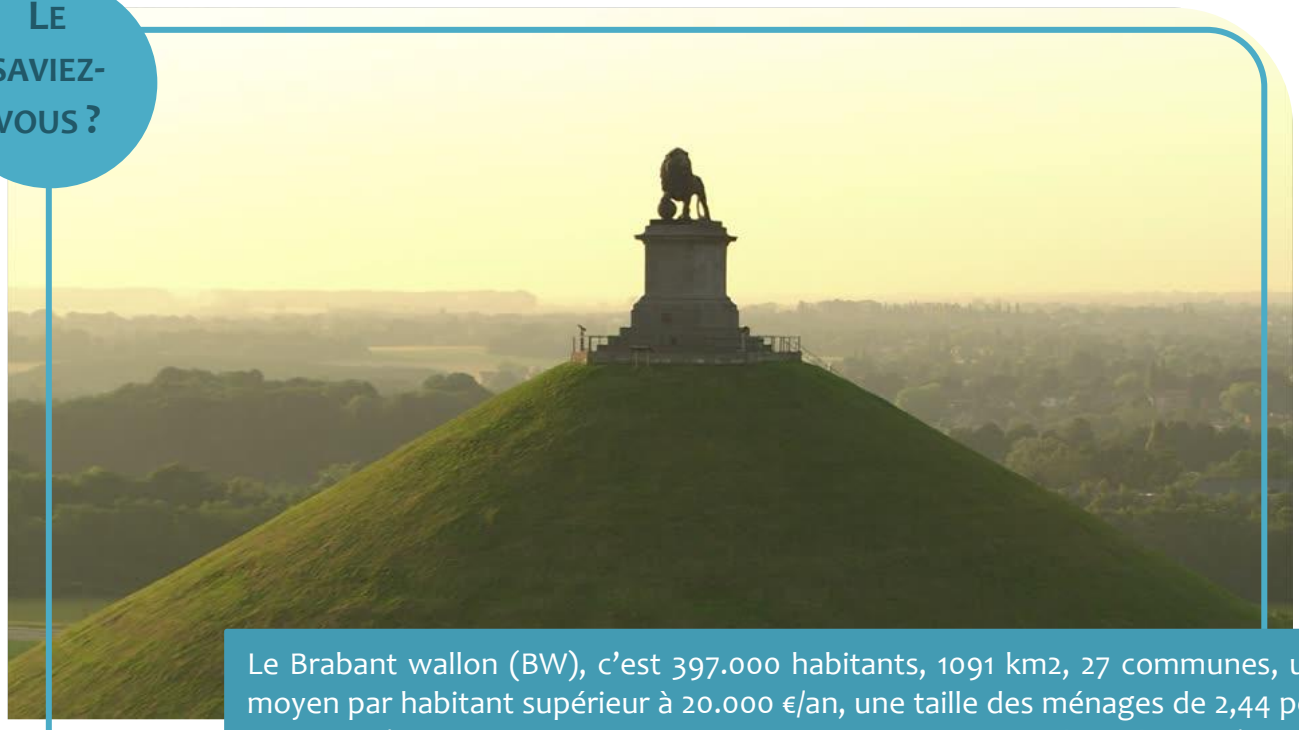

Le Brabant wallon (BW), c'est 397.000 habitants, 1091 km2, 27 communes, un revenu moyen par habitant supérieur à 20.000 €/an, une taille des ménages de 2,44 personnes, un taux d'emploi de 69,1%, 66,1 % de terres agricoles, la 1ère région d'Europe après Londres en pourcentage de diplômés du supérieur, 30.500 élèves dans le secondaire, un taux d'ouverture de 102%, une balance commerciale positive, 32 musées…

# 2. Les priorités transversales

#Wal
#Féd

## 2.1. Gouvernance et respect des usagers

Le privilège de la nomination à durée indéterminée du gouverneur et sa relative « irresponsabilité » politique entraînent une quadruple obligation :

- Celle de **neutralité** vis-à-vis des interlocuteurs provinciaux ;
- Celle de **loyauté** vis-à-vis de ses mandants, les différents gouvernements ;
- Celle de répondre aux exigences du service public que sont **l'intégrité**, la **transparence**, la **rigueur** et **l'égalité de traitement** ;
- Celle d'être **prêt et préparé à décider** quand il s'agit d'exercer son autorité.

Dans ce contexte, outre les contrôles exercés par les organes régionaux et fédéraux sur l'usage de nos crédits, une politique de transparence de nos actions (excepté pour ce qui est lié à l'activité policière ou de sécurité) est encouragée. C'est à ce titre que, par exemple, **le présent rapport est rendu public**.

La fonction de commissaire des gouvernements occupée par le gouverneur conduit à être **l'interface privilégiée** entre les niveaux de pouvoir. De manière lucide, nous savons par expérience que d'autres canaux existent. Toutefois, le devoir du gouverneur est aussi celui d'alerter les pouvoirs supra-locaux des difficultés rencontrées par les pouvoirs locaux.

Enfin, l'équipe du gouverneur et ses services s'engagent à répondre dans des **délais les plus rapides possibles** (et à accuser réception dans les trois jours) à toute demande de particuliers. De nombreuses demandes ne concernant pas les compétences du gouverneur lui sont adressées. Pour celles-ci, la pratique veut que l'on réponde en signifiant l'incompétence matérielle de nos services et que l'on tente dans la mesure du possible d'**orienter** correctement l'usager. Le cas échéant, le département administratif concerné reçoit directement copie de la demande de l'intéressé.

#BW
#Wal
#Féd

## 2.2. Décentralisation et proximité

Dans le même état d'esprit de **proximité** et de **réactivité**, les évènements organisés par le gouverneur sont, chaque fois que possible, réalisés en partenariat et surtout délocalisés par rapport à l'Hôtel du gouverneur. L'objectif étant de favoriser une relation directe avec les citoyens ou les *stakeholders* là où ils se trouvent.

À cette fin, une grande part des crédits d'installation du gouverneur a été consacrée à l'acquisition de matériel portable (pupitre, *beachflags*, tonnelle, sonorisation extérieure…).

À titre d'exemple, la Mercuriale du gouverneur et les vœux de la Province se sont tenus à la Ferme du Biéreau (Ottignies) en janvier 2016 et à la Chapelle Musicale Reine Elisabeth (Waterloo) en janvier 2017.

EXERCICE NITREX

débriefing avec la presse

## 2.3. La communication

#Wal
#Féd
#BW

### Objectifs de l'amélioration de la communication

La fonction de gouverneur est trop méconnue. Or, si l'on veut assurer une autorité et disposer d'une **crédibilité** suffisante à l'égard du public, particulièrement en situation de **crise**, il est nécessaire d'être mieux connu et certainement pas réduit aux fonctions de représentation. Dès lors, les objectifs de la communication prévus en **2016** étaient :

- Développer la pédagogie, les explications autour des **missions du gouverneur ;**
- Créer un **lien de confiance** avec les citoyens par temps calme pour pouvoir capitaliser dessus en temps de crise ;
- Améliorer l'**accessibilité** (se faire comprendre par tous) ;
- Répondre aux difficultés d'être entendu ;
- Améliorer la perception de la **légitimité** ;
- Favoriser l'efficacité du message ;
- Travailler la **notoriété** ;
- Prévenir toute improvisation ;
- Valoriser l'équipe ;
- Définir une **ligne éditoriale** ;
- **Diversifier** les voies de communication ;
- À terme, se faciliter la vie.

Pour ce faire, une systématisation plus importante de l'approche en communication a été menée en 2016. Celle-ci repose plus sur un travail de l'**image**, la proximité, une certaine **convivialité**, la systématisation de la diffusion de messages préventifs, une grande réactivité et la maîtrise de la communication en situation d'urgence. En particulier, les **outils** suivants ont été mis en œuvre.

### Les sites web

Début 2016 seul le site **www.crisebw.be** était actif.

Ce site a été révisé et actualisé lors de chaque situation d'urgence rencontrée au niveau local ou national. Par ailleurs, il est passé en **https** (sécurisé), considérant qu'une partie est accessible à des partenaires.

Site du centre de crise provincial

Le site **www.gouverneurbw.be** n'existait plus vraiment. Seule une page d'info avec des liens persistait. Aussi, un important travail a été réalisé pour concevoir et produire les contenus nécessaires à un site informatif.

Le site n'est pas https considérant qu'il n'y a pas de risque d'interaction et donc d'intrusion. En revanche, de multiples **documents** sont **téléchargeables**. Les actualités (essentiellement des messages préventifs) sont entretenues très régulièrement (tous les 15 jours). Afin de renforcer son attractivité, le site web est **adaptatif**, afin qu'il puisse être lu de manière confortable sur l'ensemble des supports, smartphone, tablette, etc.

Nouveau site du gouverneur

## Les réseaux sociaux

En 2015, seuls existaient un compte Twitter **@Centre_Crise_BW** (avec 1300 abonnés) et une page Facebook **@crisebw** avec 260 abonnés.

Exemple #MSGU

En **2016**, en systématisant des messages préventifs, des messages d'urgence et des informations plus conviviales, les comptes suivants ont été mis en œuvre :

- Twitter **@Centre_Crise_BW** , passé à 1730 abonnés.
- Twitter **@gillesmahieu**, 3050 abonnés. Le compte a été certifié à l'image des comptes des préfets en France.
- Facebook Page **@crisebw** (Centre de crise BW) : passée à 550 *likes*.
- Facebook Page **@gilles.mahieu** (Gilles Mahieu Gouverneur du Brabant wallon) : 6.170 *likes*.
- Facebook Profil personnel **@gillesmahieu** : 3.350 amis – 1.700 abonnés.
- LinkedIn Profil **Gilles Mahieu Gouverneur** du BW 2.200 relations.
- Instagram Profil **@gillesmahieu** (Gilles Mahieu Gouverneur du Brabant wallon) : 271 abonnés.

La **stratégie** a été **payante** par rapport à des messages d'urgence lors des attentats du 22 mars ou des inondations de juin avec des *posts* qui touchent des milliers de personnes.

Aucun sponsoring ou achat de membres n'a été fait de manière à privilégier le public cible (les Brabançons wallons) qui souhaite **spontanément** suivre les comptes officiels.

En revanche, nous avons développé la démarche **#MSGU** (messages sociaux en gestion d'urgence) en utilisant des hashtags (**#**) appropriés et surtout en nous associant à **@VISOV1** – une association de volontaires (les Volontaires internationaux en soutien opérationnel virtuel). Voyez infra point 3.2.

## Nouvelle charte graphique / dénomination

La **référence** « Gouvernement provincial du Brabant wallon » a été supprimée (elle ne correspond plus à une réalité) de même que les mots « Province de » sur la plupart des documents destinés au public. En effet, le Brabant wallon étant uniquement un territoire défini comme une province (idem Hainaut), en termes de communication, il y a intérêt à **simplifier** la dénomination. De même, les **armoiries officielles** avec le bon code couleur sont devenues le seul logo pour le gouverneur.

Les dénominations de services ont été elles aussi simplifiées pour conserver : **Services fédéraux du gouverneur** (associés au logo IBZ) et **cabinet du gouverneur**.

## Visibilité lors d'actualités et de visites

Les communiqués de presse ou les conférences de presse ont été abandonnés pour privilégier les **contacts directs avec la presse** lors d'actualités ou de **visites de terrain**. L'objectif n'est pas de tenter d'obtenir une visibilité mais bien d'avoir une **vision ciblée** sur des évènements en lien avec la fonction de gouverneur.

# 3. Activités en matière de sécurité

## 3.1. Les priorités de 2016 en matière de sécurité

### Des Plans généraux d'urgence et d'intervention communaux (PGUIC) et des exercices pour les 27 communes

Comme annoncé lors de ma mercuriale, la **première priorité** consistait à pousser les communes à se mettre en ordre de **Plan général d'urgence et d'intervention communal** (PGUIC). En effet, sur les 27 communes, seules une dizaine étaient en ordre fin 2015 de ce point de vue.

La situation s'est **améliorée** notoirement. Au 31 décembre 2016, nous avons **18** PGUIC en ordre, **6** finalisés non encore approuvés, **3** en cours d'élaboration.

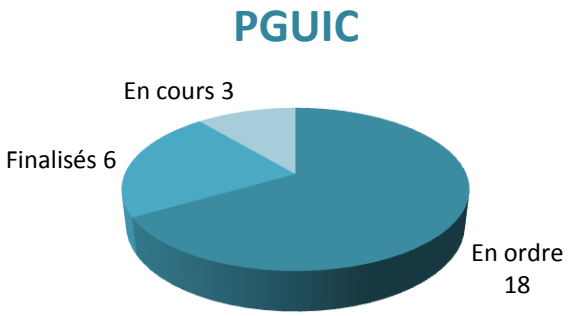


L'**exercice** provincial annuel **imposé** aux gouverneurs par l'Arrêté Royal du 16 février 2006 portait cette année sur le risque chimique de type « Seveso ». Il s'est déroulé le **25 octobre 2016** dans l'enceinte de l'usine 5N+ à Tilly, classée « Seveso seuil haut ». A cette occasion, le Plan Particulier d'Urgence et d'Intervention (PPUI) de cette entreprise a été testé, ainsi que la **mise en œuvre réelle** de la sirène d'alerte du SPF Intérieur. Une vingtaine de figurants disséminés sur et aux alentours du site ont rapidement été pris en charge par les différentes disciplines. Cet exercice a également permis de **tester de nouveaux outils** de gestion de crise proposés par le **milieu associatif** (réseau de secours radioamateur, liaisons wi-fi satellitaires, etc.).

### Le Plan particulier d'urgence et d'intervention « terrorisme » (PPUI Terro)

À l'annonce[1] de la **Mercuriale** de 2016, une fiche reprenant les **réflexes** à avoir pour les différents services/disciplines en cas de situation d'urgence d'ordre terroriste était déjà en préparation. Une réunion de la cellule de sécurité à ce sujet était précisément programmée le 22 mars 2016. Au vu des circonstances, cette cellule s'est transformée en **comité de coordination** (voir point 3.2.) et l'idée d'une simple fiche réflexe abandonnée au profit d'un projet de **plan particulier d'urgence et d'intervention** (PPUI).

[1] Une séance d'information consacrée à la sécurité dans les établissements scolaires face à un événement terroriste avait déjà été organisée en janvier 2016 par mes services à l'attention des directeurs d'établissements, en collaboration avec le CPPT BW.

Dans le même temps, le Gouvernement fédéral a sorti un **plan national** (Arrêté royal du 1er mai 2016) avec l'obligation pour les gouverneurs de préparer un **PPUI ad-hoc**. Ce travail, déjà entamé, a abouti à un document avalisé par la cellule provinciale de sécurité et par le Procureur du Roi en septembre.

Le **projet** de PPUI a été **accepté** par le ministre de l'Intérieur et l'Arrêté ministériel d'approbation publié le 20 février 2017. Ce document est classifié.

Une **journée de formation** à la gestion de crise et au **PPUI « terro »** des membres du Parquet de Nivelles s'est tenue fin 2016 à l'initiative conjointe de M. le Procureur du Roi et du gouverneur.

## L'avenir du 112 en BW

#Féd

Le Brabant wallon revendique un centre d'appel **100/112** (CS 100/112) depuis la création des centres RINSIS. Actuellement, le BW est couvert au deux tiers par le CS 100/112 de **Mons** et le reste par les CS 100/112 de **Bruxelles** et **Liège**. Cette situation conduit à des difficultés opérationnelles. Un bâtiment (ancienne Poste à Wavre) a été acheté par la Régie des bâtiments afin d'accueillir ce centre ainsi que le **CIC-101** (centrale d'appel et dispatching des services de police) et le **Centre provincial de crise** (actuellement logé à l'Hôtel du gouverneur). Le matériel de prise d'appel avait été fourni ainsi que des conteneurs pour un accueil provisoire du **CS 100/112** (sur le parking du commissariat de Wavre).

Les contraintes budgétaires couplées à l'analyse du nombre d'appels par 24h et à la tendance à avoir des **dispatchings** couvrant des zones plus importantes notamment afin d'assurer le professionnalisme des *calltakers* (augmenter les expériences) ont conduit à renoncer à ce projet. J'ai donc proposé que pour des motifs opérationnels, l'entièreté du BW soit rattachée à **un seul CS 100/112** (de préférence avec **Namur** pour des motifs de proximité). Des contraintes techniques imposent toutefois que la migration se fasse **avec le CS 100/112 de Mons**. Ce qui vient d'être confirmé par la DG de la sécurité civile.

Dans ce contexte, le **matériel** de prise d'appel sera transféré auprès de la **Zone de secours** (ZSBW) afin de permettre la mise en œuvre rapide du **dispatching unique** pour la ZSBW (à la caserne de Nivelles).

Par ailleurs, la migration vers Mons devrait être accompagnée de la mise en œuvre des numéros d'appel **1722** (appels non urgents au service incendie – projet pilote) et **1733** (appels au médecin de garde).

Enfin, j'ai pris l'initiative d'examiner les **possibilités d'aménagement** du bâtiment de la Poste à Wavre au profit de différents services fédéraux.

## L'avenir du poste avancé de Villers-la-Ville

#BW

Lors de ma Mercuriale, j'avais évoqué la situation de ce **poste de secours avancé**. Ce poste, rattaché initialement à la caserne de Nivelles, avait été imaginé avant la réforme du statut des pompiers volontaires. A l'époque les **effectifs nécessaires** à sa mise en œuvre auraient pu être fournis en grande partie par du personnel de l'entreprise **5N+**.

Malheureusement, les règles ayant changé[2], il est difficile actuellement pour la **Zone de secours** de distraire du personnel opérationnel des cinq autres postes de secours pour occuper le poste de Tilly (Villers-la-Ville).

En contact avec la **ZSBW** et les autorités communales, nous explorons différentes **pistes** quant à l'affectation de ce poste avancé et aux délais d'intervention dans la zone concernée.

## Le suivi des Plans provinciaux d'urgence et les exercices

#Féd

Outre le PPUI « **Terro** » (voir *supra* point 3.1.), en 2016, le service de planification d'urgence et les partenaires de la Cellule provinciale de sécurité ont entre autres :

- Finalisé le PPUI « **Panne électrique de grande ampleur** » ;
- Adapté le Plan général d'urgence et d'intervention provincial (PGUIP) ;
- Réalisé trois exercices provinciaux dont un **FTX** (Field training exercise) **Seveso** (Exercice NITREX) ;
- Accompagné des exercices **COMEX** ;
- Assuré le suivi et le soutien des différentes communes en matière de **planification d'urgence** ;
- Participé à l'exercice fédéral Eclipse ;
- Organisé un exercice « **chaîne d'alerte** » ;
- Préparé l'implantation de l'outil **ICMS** ;
- Vérifié des **PIU** (plans internes d'urgence d'entreprise) ;
- Préparé ou corrigé des PPUI de **sites particuliers**.

TEAM

Cellule de crise provinciale

EXERCICE NITREX

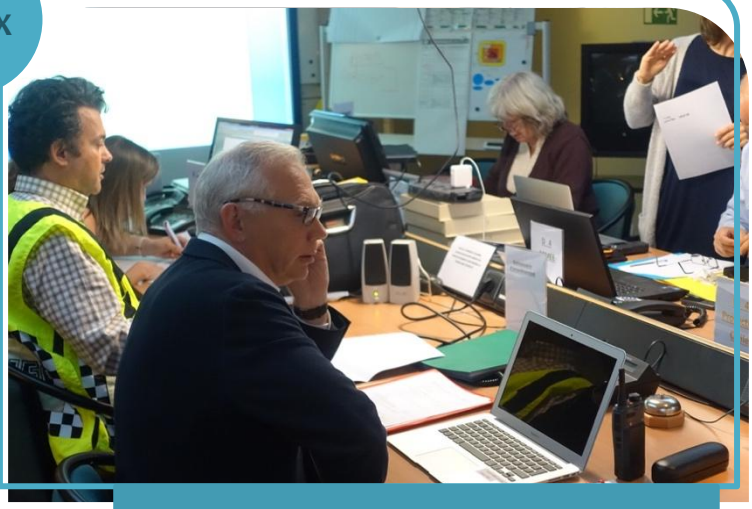

Comité de coordination

[2] Les pompiers volontaires doivent maintenant être domiciliés à une distance minimale du poste de secours. Auparavant, le lieu de travail pouvait être pris en compte.

Par ailleurs, plusieurs **accords** et **contacts** ont été pris par le Gouverneur avec le **milieu associatif**, en vue de développer de nouveaux outils de gestion de crise en **collaboration** avec la population : signature d'une convention avec VISOV (Volontaires Internationaux de Soutien Opérationnel Virtuel) ; développement du réseau de secours des radioamateurs de l'UBA du Brabant wallon; contacts avec l'association ***Rescue Telecom*** qui propose bénévolement des **services satellitaires** aux sauveteurs sur le site des catastrophes. Ces outils ont pu être testés, notamment lors de l'exercice provincial ***Nitrex***, organisé par le Gouverneur au sein de l'entreprise classée Seveso seuil haut 5N+.

Les services du Gouverneur ont également organisé, à l'attention des acteurs de terrain, des sessions d'**information** et de **formation** sur le **radicalisme**, la **communication de crise** et l'utilisation du réseau **Astrid**. Ils se sont également impliqués dans les projets **ICMS** (*Incident crisis management system*) et ***Team D5*** de la DG Centre de Crise.

## Le projet ANPR (*Automatic number plate recognition*)

#Féd

L'idée de proposer un projet d'installation en Brabant wallon d'un **réseau de caméras fixes et mobiles** trouve son origine dans les réflexions menées par les autorités judiciaire, administrative et policière relatives à la problématique des **vols qualifiés dans les habitations** et de la **criminalité** générée par des bandes itinérantes.

Par ailleurs, « l'extension du réseau de caméras de reconnaissance des plaques minéralogiques » fait partie des mesures prises **à la suite des attentats** de Paris du 13 novembre 2015. Enfin, le Collège provincial soutient la démarche avec un crédit de 300.000 € au budget 2017 pour implémenter, en tant que province wallonne pilote, un réseau de **caméras ANPR**. Cette priorité avait été annoncée lors de la Mercuriale 2016.

À ce stade, les **finalités** du projet sont à la fois **préventives** et **répressives** (recherches, blacklists, etc.) sans compter les aspects statistiques pour la **mobilité**. Les garanties en matière de **vie privée** sont assurées dès lors que le traitement des données sera centralisé dans un serveur de la police fédérale (sans entrer dans les détails) et que celles-ci ne sont **accessibles que sous conditions** (comme pour l'exploitation d'autres informations policières).

Une première **cartographie** des lieux d'implantation des caméras est finalisée, sur base des propositions des Chefs de Corps. Il a été décidé d'attendre le marché public fédéral pour s'y rattacher afin de favoriser la compatibilité entre les outils et une **intégration harmonieuse**. Le soutien de la Province devrait permettre l'installation d'une dizaine de sites en 2017-2018 (en plus des implantations fédérales).

## La fusion de la Conférence des bourgmestres avec le GT 27+1

#BW

Comme annoncé lors de ma Mercuriale 2016, la **Conférence des bourgmestres** a fusionné avec le Groupe de travail **27+1**. Les points concernant des matières liées à la **sécurité** sont abordés à **huis clos**.

## L'éducation aux médias

#Féd
#FWB

Bien que l'éducation aux médias soit au **cœur** de mes **priorités**, je n'ai pu prendre d'initiatives significatives faute de temps. En revanche, ce sujet fut largement abordé lors de ma Mercuriale 2017 (**http://www.gouverneurbw.be/sites/default/files/uploads/mercuriale_2017.pdf**).

#Wal

## Prévention des inondations

Le **contrat de gestion** conclu par la Province du Brabant wallon avec **l'Université catholique de Louvain-la-Neuve** portant sur la gestion des risques liés aux crues et ruissellements en Brabant wallon se poursuit et je participe aux réunions de suivi. Les travaux ont abouti à la création d'un formidable outil : la **plateforme provinciale de gestion des risques d'inondations**. Il s'agit d'une véritable base de données et d'échange d'informations sur tous les aspects liés aux risques d'inondations sur le territoire du **Brabant wallon**.

Par ailleurs, je participe aux travaux des deux **contrats de rivières** du Brabant wallon à savoir : **Dyle-Gette** et **Senne** et visite régulièrement des projets de zones d'immersion temporaires comme d'autres chantiers (fascines, aménagements de berges, by-pass etc.). J'ai aussi été associé aux travaux des Commissions d'accompagnements du **programme BW life II**, de la plateforme inondations d'Orp-Jauche et de Nivelles.

Les énormes quantités d'eau qui se sont abattues en peu de temps en **juin 2016** ont malheureusement conduit à de nouveaux dégâts impressionnants et je **soutiens** toutes les initiatives visant à prévenir ceux-ci.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Fin 2014, la Région wallonne a contacté le Contrat de Rivière Senne pour l'inviter à s'intégrer dans un vaste projet européen : le projet LIFE. Le projet LIFE BELINI (Belgum Initiative) est un projet LIFE Environnement qui s'étale sur 8 ans, avec un attrait pour la thématique « eau » qui regroupe les trois régions. Concrètement, le projet LIFE BELINI se traduit en Brabant wallon par la création de zones de stockage temporaire d'eau lors d'aléas climatiques permettant ainsi de réguler le flux des cours d'eau. Le programme BW LIFE II vise également à restructurer et à améliorer la biodiversité des cours d'eau.

## Le Forum européen pour la sécurité urbaine (FESU)

#Féd
#BW

Ayant été actif dans ce **réseau de villes et régions**, j'ai fait offre de reprise de service au sein du FESU. Le réseau rassemble près de **250** villes et régions de **16** pays et présente l'avantage de mettre en avant les **meilleures pratiques observées en Europe en matière de sécurité**. Par ailleurs, je soutiens son ouverture en 2017 aux matières liées à la sécurité civile. À part une **réunion préparatoire** à Paris (siège du FESU), je n'ai pas pu participer à des colloques en 2016. Le congrès du **FESU** est prévu en octobre 2017.

## 3.2. Les dossiers qui se sont imposés

#Féd

### En gestion de crises

L'année a été chargée pour les autorités communales et nos services en termes de situations d'urgence :

**9 février 2016 – Crues à Tubize** – Phase communale avec débordements du Coeurcq et du Hain (préalerte des services du gouverneur vers 17h) – Gouverneur sur place à la cellule communale de crise puis sur le terrain avec le Bourgmestre pour observer les interventions de la zone de secours, les chantiers en cours visant à prévenir les inondations et surveillance des débordements observés cette nuit-là. Levée du dispositif en milieu de nuit après le pic de crue.

**22 mars 2016 – Attentats** de Zaventem et Maelbeek – Phase fédérale - Réunion du **comité de coordination** dès 9h00 (s'assurer de la couverture et de la défense du BW, préparer des renforts pour appui Bruxelles ou Zaventem, circulaire aux Bourgmestres, répercuter les messages officiels, réunion des Bourgmestre le 23 mars, conseils aux autorités communales en matière de prévention pour les événements de foule, etc.). Par la suite, vérification de l'appui aux familles des victimes décédées et issues du BW.

**Avril 2016** - Actions et blocages des **camionneurs** contre la taxe kilométrique – passage en phase fédérale le 6 avril 2016 à la demande des 5 gouverneurs wallons pour lever les barrages. Coordination des opérations pour le BW depuis Nivelles.

**25 avril – 15 juin 2016** – Grèves dans les **prisons** – Situations délicates durant des semaines avec différentes phases de tensions. Des incidents entre grévistes et policiers se sont produits à plusieurs reprises (surtout à Ittre) ainsi que des tentatives d'incendie et des jets d'objets au sein de la prison. Début mai, un jugement en référé qui condamne l'État belge à mettre en œuvre une série de moyens au sein des prisons du Brabant wallon a été rendu. L'appui policier latéral, fédéral, la Protection civile et la Défense sont intervenus progressivement pour soutenir les **efforts considérables des zones concernées** de Nivelles-Genappe et de Ouest Brabant wallon (pour la prison de Ittre). J'ai suivi quotidiennement l'ensemble de la situation, suis intervenu pour des demandes de renforts, ai informé les autorités supérieures systématiquement et ai eu de multiples contacts avec les autorités communales compétentes. Plusieurs réunions avec le Ministre de la Justice se sont tenues avec les gouverneurs concernés (dont le BW) pendant et après cette crise.

**3 juin 2016 – Fausse alerte** à la bombe sur le site de **GSK** – Suivi et préavis aux membres de la cellule concernée.

**6-7 juin 2016** - Pluies et **inondations** dans les communes de Nivelles, Genappe, Court-Saint-Etienne – **phases communales** avec appui par le gouverneur – mise en œuvre d'un PC-Ops unique et coordination

des moyens au poste de secours de Nivelles. (Le 06 octobre 2016, le Gouvernement wallon a reconnu comme calamité publique les pluies abondantes et inondations et les chutes de grêlons des 6, 7 et 8 juin 2016 pour les communes suivantes du Brabant wallon : Court-Saint-Etienne ; Genappe (sections de Baisy-Thy, Bousval, Genappe, Glabais, Loupoigne, Vieux-Genappe, Ways) ; Nivelles (sections de Baulers et Thines)).

**23-24 juin 2016 – Tempête** suivie de pluies abondantes et **d'inondations**. Passage en **phase provinciale** dès 21h00. D'abord des dégâts considérables liés à la tempête orageuse sur Chastre, Genappe et surtout Jodoigne. Ensuite, des inondations liées aux fortes pluies sur Nivelles, Villers-la-Ville, Genappe, Court-Saint-Etienne, etc. Coordination des secours et suivi de la progression des inondations. La phase provinciale sera levée 36 h plus tard. (Le 22 décembre 2016, le Gouvernement wallon a reconnu comme calamité publique les inondations des 23 et 24 juin pour les communes de Court-Saint-Etienne et Genappe (sections de Houtain-le-Val, Baisy-Thy, Bousval, Genappe, Loupoigne, Vieux-Genappe et Ways) et les vents violents ayant touché les sections de communes suivantes : Chastre (sections de Chastre, Cortil-Noirmont, Gentinnes et Saint-Géry), Genappe (sections de Baisy-Thy, Bousval, Genappe, Loupoigne, Vieux-Genappe, Glabais, Ways et Houtain-le-Val), Jodoigne (sections de Dongelberg, Jodoigne, Jodoigne-Souveraine, Lathuy, Mélin, Piétrain, Saint-Jean-Geest).)

**22-23 juillet 2016 – Inondations** et phases communales à Ramillies, Orp-Jauche et Jodoigne. Mise en alerte des services du gouverneur. (Le 22 décembre 2016, le Gouvernement wallon a reconnu comme calamité publique les inondations des 22-23-24 juillet pour les communes de : Jodoigne (sections de Dongelberg, Jauchelette, Jodoigne-Souveraine, Piétrain, Saint-Jean-Geest, Saint-Rémy-Geest et Zétrud-Lumay), Orp-Jauche et Ramilies.)

Outre ces événements, nous avons eu de **nombreuses pré-alertes** essentiellement **météorologiques** qui ont entraîné la diffusion de messages préventifs relayés sur les médias sociaux.

## Innovations en sécurité

#Féd #Wal

Plusieurs projets se sont imposés hors programmation cette année.

**Partenariat VISOV :** Après avoir observé le fonctionnement des réseaux sociaux lors des attentats de Paris (novembre 2015) et de Bruxelles, j'ai proposé à l'association VISOV (Volontaires Internationaux en Soutien Opérationnel Virtuel) de conventionner son **appui avec le Brabant wallon**.

Médias Sociaux en Gestion d'Urgence #MSGU — VISOV — Volontaires Internationaux en Soutien Opérationnel Virtuel

Ce soutien **inédit** en Belgique, permet de bénéficier à la fois d'une **veille des réseaux sociaux**, de remontées d'**informations** (localisation, rumeurs, comportements, attitudes…) sur l'évènement vers le centre de crise, et d'amplifier la **diffusion des messages officiels** en Belgique et à l'étranger.

**Certains projets** concernant des plans d'intervention ou de prévention au sein d'entreprises privées qui ne peuvent être décrits ici dans un document public.

La préparation du lancement de la plateforme **ICMS** (Incident & crisis management system).

INCIDENT & CRISIS MANAGEMENT SYSTEM

La préparation d'une convention avec l'association **météo-Belgique**. Il est apparu lors de différentes crises que les moyens de l'IRM ne permettent pas un suivi particulier pour le BW. Nous avons la chance d'être appuyé par le Commandant militaire de province et ancien patron du Wing météo ainsi que par le Directeur du centre régional de crise (CRC-W), ingénieur hydrologue mais en situation d'urgence, il peut être pertinent de disposer de mesures diversifiées (par le réseau des amateurs) par exemple des quantités d'eau tombée sur certains bassins versant du BW. De même, des prévisions affinées pour le BW pourront être sollicitées en cas d'alerte météorologique.

**Prévention routière - projet CEP (Cellule d'Education et de Prévention).** Le mardi 13 décembre, Maxime Prévot, Ministre wallon des Travaux publics et de la Sécurité routière, a présenté l'accord conclu avec les Gouverneurs des Provinces wallonnes qui permettra de **maintenir les cours** de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière assurés par des policiers en milieu scolaire. Cet accord prévoit pour le Brabant wallon de couvrir la charge et les frais de deux policiers (inspecteur ou inspecteur principal), ainsi que du matériel (véhicule) et une voiture « tonneau ».

A l'occasion des **campagnes BOB** d'été et d'hiver, j'ai marqué mon **appui** aux zones de police et à la police fédérale en leur offrant des échantillonneurs (« *samplers* » en anglais ou tests d'haleine d'alcool).

BOB

Opération Bob Hiver à Bierges

Je cite ici pour mémoire quelques chantiers :

- Migration vers le **CS 100/112** de Mons des appels du Brabant wallon ;
- Mise en œuvre du CEP BW (prévention routière)
- Projet pilote **1722** (appels non urgents aux pompiers) ;
- Formations ICMS ;
- Exercices ;
- Constitution d'une équipe provinciale d'**appui à la communication** en cas de crise ;
- Divers **PPUI** ;
- Projet de plan d'évacuation massive ;
- Préparation du 1733 (appel au médecin de garde) ;
- Prévention **cybercriminalité** dans les entreprises ;
- Implémentation de Be-Alert ;
- Suivi du projet ANPR.

## 3.3. Le fonctionnement des instances en matière de sécurité

#Féd

Le gouverneur préside ou participe à plusieurs instances officielles compétentes en matière de sécurité :

- **Cellule provinciale de sécurité** (PLANU) : 5 réunions ;
- **Concertation provinciale de sécurité** (Police) : 3 réunions ;
- **Comité provincial de prévention de la criminalité** : Relance en cours. Il semble que ce comité ne se soit jamais réuni en Brabant wallon. La première réunion est prévue en mai 2017. Cette commission doit devenir un outil stratégique[3] destiné à créer des instruments de prévention et proposer la diffusion de bonnes pratiques aux partenaires. Pour ce faire, je compte solliciter un partenariat avec l'école de sciences criminologiques de l'UCL. Cette commission sera constituée de représentants de la police, de la justice, des services provinciaux et communaux compétents, des milieux associatifs et d'autres experts ;
- **Task force locale sécurité** (suivi radicalisme) : 3 réunions ;
- **Conseil de la zone de secours** : 5 réunions ;
- **Comité de coordination provincial** : 2 réunions sous cette forme ;
- **COAMU BW** (Commission de l'aide médicale urgente) : 1 réunion.

Par ailleurs, le gouverneur est membre de droit des commissions de renouvellement ou de désignation des **chefs de zone des polices locales**. C'est ainsi que j'ai participé à 5 commissions en 2016.

En outre, je participe de temps à autre – parfois avec le Procureur du Roi - à la **concertation mensuelle des services de police** du Brabant wallon qui regroupe de manière informelle les 10 chefs de zone ainsi que le Directeur coordinateur administratif, le Directeur judiciaire de la police fédérale et mon officier de liaison.

[3] Le CPPC aura pour objectif : d'étudier, d'évaluer la criminalité dans la province et d'analyser les besoins en matière de prévention ; de préparer et d'encourager des programmes provinciaux de prévention, dans le cadre de la politique nationale ; d'assister les services de police dans leurs projets de prévention, de les examiner et, en cas de besoin, de les coordonner.

## 3.4. Les visites sur le terrain en matière de sécurité

En 2016, j'ai visité les **zones de police** suivantes :

- Braine-l'Alleud (1/1)
- Ouest Brabant wallon (11/2)
- Brabant wallon Est (15/4)
- Ottignies-Louvain-la-Neuve (25/5)

**Communes, Zones de police et principaux axes routiers du Brabant wallon**

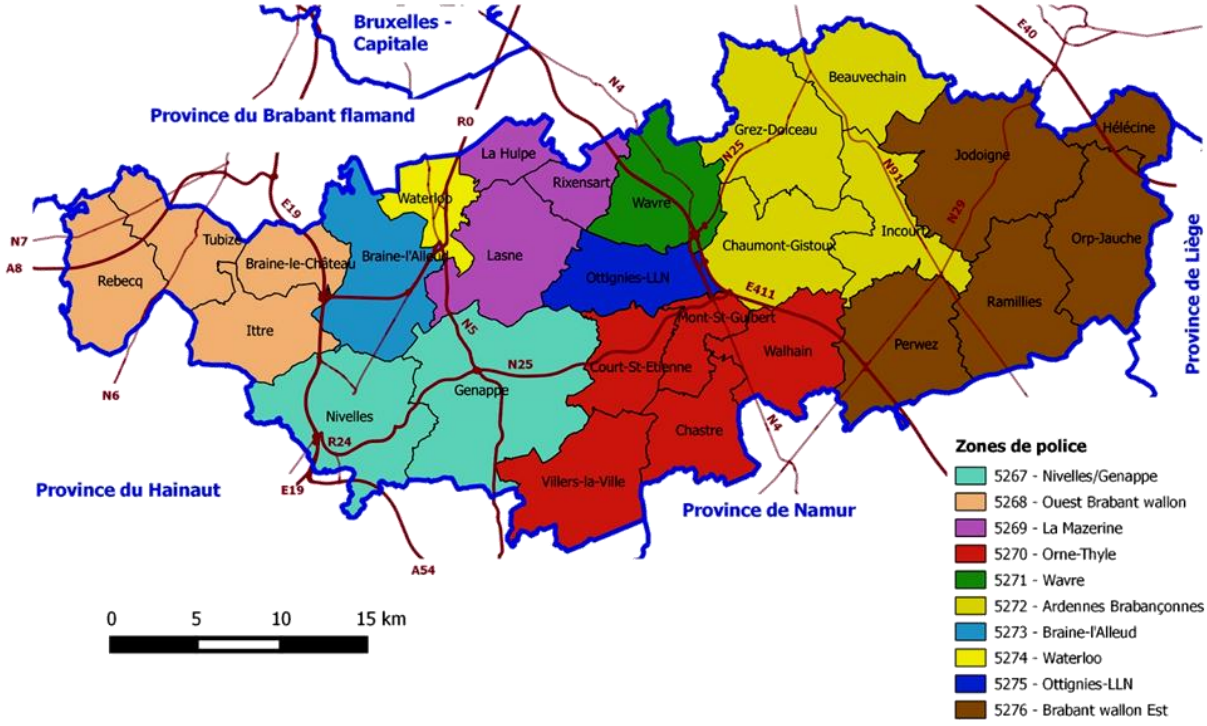


Au sein de la **zone de secours** du BW, j'ai visité les postes de secours suivants :

- Nivelles (1/1)
- Jodoigne (26/4)
- Wavre (9/5)
- Tubize (9/6)

J'ai assisté à plusieurs opérations de **contrôle routier** lors des campagnes BOB ou lors de contrôles concernant la conduite sous influence de produits illicites.

Conformément à l'article 611 du Code d'instruction criminelle, j'ai visité les **prisons de Nivelles** (22/6) et d'**Ittre** (29/2). Ces visites ont fait chaque fois l'objet d'un rapport détaillé à M. le Ministre de la Justice. Le registre de la prison de Nivelles

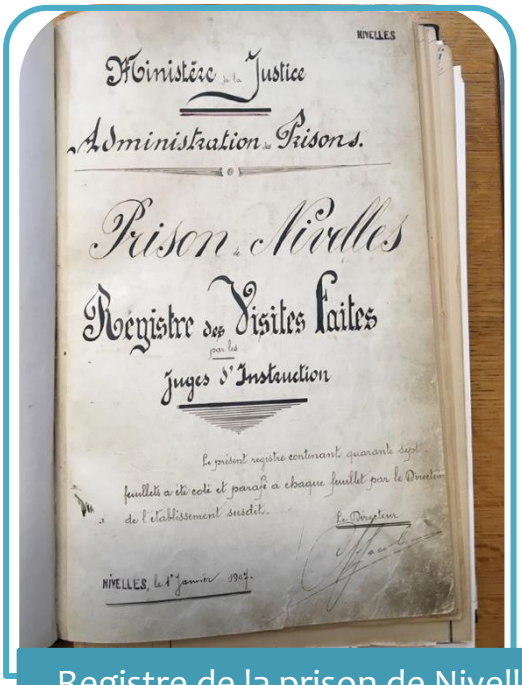

Registre de la prison de Nivelles

# 4. Activités administratives, d'appui et de contrôle

## 4.1. Participation aux instances officielles

#Wal
#Féd

Le gouverneur est membre de droit d'une série d'instances à tous niveaux. Je ne crois pas très utile de détailler le contenu de ces réunions mais le descriptif qui suit est destiné à donner une idée de ma participation à celles-ci.

Le **Collège des gouverneurs** vérifie la bonne application des lois linguistiques dans les communes à facilités et se réunit avant la Conférence des gouverneurs. J'ai participé à 7 réunions sur 7 (manque quorum pour 1 réunion).

La **Conférence des gouverneurs** réunit les 10 gouverneurs, le Ministre de l'Intérieur ou son cabinet, le SPF Intérieur et les experts et départements nécessaires en fonction des points abordés. J'ai participé à 8 réunions sur 8.

Le **Comité stratégique wallon**[1] réunit les 5 gouverneurs wallons, le Ministre des Affaires intérieures wallon ou son cabinet et les experts et services nécessaires en fonction des points abordés. J'ai participé à 7 réunions sur 7.

INFOS UTILES

**Note concernant le Comité stratégique wallon** : J'ai proposé au Gouvernement d'adopter un nouvel arrêté afin d'améliorer l'efficacité de cette instance : il serait proposé qu'un gouverneur préside le comité stratégique (tour de rôle d'un an par ancienneté), que le président fixe l'ordre du jour en fonction des demandes des ministres et des gouverneurs, qu'il puisse inviter les cabinets et les directions concernés par les points et que la DGO5 puisse continuer d'assurer le secrétariat. Sauf urgence, chaque point doit faire l'objet d'une note envoyée préalablement aux membres du comité stratégique. En l'absence de note, le point est reporté.

Le **Collège provincial** (j'ai participé à 55 séances sur 71) et le **Conseil provincial**[4] (j'ai participé à 10 séances sur 11).

[4] Conformément à l'article L2212-51 § 2, alinéa 2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (en abrégé CDLD), le Gouverneur a pour mission de veiller au respect de la légalité et de la conformité à l'intérêt général des actes du Collège et du Conseil provincial. En outre, en application de l'article L2212-53 du CDLD, « *sauf dérogation expresse, le Gouverneur est chargé par le Gouvernement de l'exécution, dans la province, des décrets et arrêtés, ainsi que de leurs mesures d'exécution* ».Le Gouverneur, en tant que commissaire du Gouvernement wallon, assiste à l'intégralité des délibérations des Conseil et Collège provinciaux. À cet égard, l'article L2212-46 du CDLD prévoit que le Gouverneur assiste au Collège provincial « *sans voix consultative ni délibérative*. » Concernant la participation du Gouverneur au Conseil provincial, l'article L2212-52 du CDLD précise, par contre, que le Gouverneur « *est entendu quand il le demande ; les conseillers peuvent répliquer à cette intervention ; il peut adresser au conseil, qui est tenu d'en délibérer, tel réquisitoire qu'il trouve convenable.* ». Complémentairement, l'article L2212-51 § 3 du CDLD stipule que : « *Le commissaire du Gouvernement wallon peut prendre connaissance, sans déplacement, de tous les dossiers soumis au collège et au conseil provincial. Il reçoit du directeur général, en même temps que les membres du collège et du conseil provincial, tous les documents ayant trait aux questions portées à l'ordre du jour. Il les informe de tout projet de décision susceptible de violer la loi ou le décret ou l'intérêt général.* »

INFOS UTILES

**Note concernant ma participation aux instances provinciales** : Conformément au CDLD et à la Circulaire relative à l'information et à la fonction des Gouverneurs de province du 16 novembre 2015, un protocole d'accord fonctionnel a été conclu entre le Gouverneur et le Collège provincial. Concrètement, j'ai le même accès aux informations et aux réunions d'instances que les membres du Collège. Je dois souligner combien je suis bien associé aux échanges au sein du Collège. Le protocole matérialise en outre le rôle du Gouverneur comme conseiller, coordinateur et contact privilégié de la province et de ses divers partenaires.

Il existe dans chaque province un **comité provincial pour la promotion du travail** (CPPT) présidé par le Gouverneur et dont la mission est de relayer, au niveau local, les actions de la Direction générale Humanisation du travail. **http://www.beswic.be/fr** Ce comité organise de nombreuses formations et conférences en matière de prévention. J'ai présidé la formation portant sur le plan Interne d'Urgence et les comportements « Sécurité » dans les établissements scolaires le 20 janvier 2016 suite aux attentats de Paris du 13 novembre 2016.

## 4.2. Instances informelles

#BW

**Le Conseil 27+1** : J'ai participé aux 4 séances (17/02, 17/05, 01/09, 21/12) tenues en 2016. Comme signalé dans mon rapport sur la supracommunalité (voir 4.18.), au travers des nouvelles obligations décrétales dont l'objectif est un recadrage de l'intérêt provincial, le **Collège provincial** souhaitait améliorer la concertation stratégique et la recherche de partenariats entre les communes et la Province. C'est dans cette optique que la Province du Brabant wallon, via son Conseil provincial (26 février 2015), a décidé de mettre en place un organe de concertation et d'accompagnement du **contrat de supracommunalité**.

Ce dernier est composé de la manière suivante : la **Province du Brabant wallon** représentée par les 4 députés provinciaux (le président du Collège provincial assure la présidence de cet organe), les 27 **communes du Brabant wallon** représentées par leurs bourgmestres ou à défaut par un autre membre du Collège communal désigné par ce dernier. Par ailleurs, sont invités comme **observateurs**, le gouverneur, un membre de chaque groupe politique du Conseil provincial, ainsi qu'un représentant de l'Intercommunale du Brabant wallon (**IBW**) et de l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (**ISBW**).

Il est à souligner que ladite résolution a été modifiée **à ma demande** par une résolution du Conseil provincial du 24 mars 2016 afin d'intégrer, pour une plus grande efficacité, la Conférence des bourgmestres que le gouverneur présidait jusqu'il y a peu. Cette structure informelle permet d'échanger tant sur la vision de la supracommunalité que sur les **aspects pratiques** de sa mise en œuvre.

INFOS UTILES

**Note concernant le fonctionnement du Conseil 27+1** : L'intérêt de cette instance permet à la Province :

- De préparer et de suivre le contrat de supracommunalité ;
- De contribuer en toute transparence au financement de la zone de secours ;
- De mesurer avec précision les attentes des communes en termes d'appui provincial ;
- D'aider les communes dans leurs missions de base ;
- De renforcer les partenariats supracommunaux ;
- De favoriser une approche en termes de meilleures pratiques (via les appels à projets) ;
- D'intégrer les préoccupations et matières de la compétence du gouverneur dans un contexte plus général de politique provinciale et communale ;
- D'aborder les problématiques et phénomènes supracommunaux avec une cohérence qui favorise la solidarité entre les communes.

Ce modèle d'organisation s'intègre parfaitement à la volonté politique de la Wallonie de faire évoluer les provinces à la fois vers un recentrage des matières provinciales et vers un soutien plus fort aux communes et à la supracommunalité.

**Staffs internes** : le gouverneur réunit les responsables de ses services quasiment tous les lundis. Un monitoring des activités et de projets est assuré.

## 4.3. Tutelles

#Wal

Le Gouverneur exerce plusieurs missions de tutelles, tant pour la Wallonie que pour l'État fédéral.

**Tutelle par les services de la DG05 (Direction générale des pouvoirs locaux du SPW - Wallonie)**

Les services de la DGO5 (SPW) ont traité pour le Gouverneur :

- 64 dossiers **CPAS** de marchés publics en tutelle générale ordinaire (dont 25% liés au chantier de la MRS de Wavre) – 72 en 2015 ;
- 3 dossiers institutionnels **CPAS** en tutelle générale ordinaire (concernant 2 règlements d'ordre intérieur et un dossier de frais de déplacement) – idem en 2015 ;
- 9 plaintes et recours **CPAS** en matière de fonction publique - 16 en 2015 ;
- 4 dossiers marchés publics de **fabriques d'église** – 3 en 2015 ;
- 10 dossiers patrimoines de **fabriques d'église** (5 ventes de parcelles, 3 achats d'immeubles, 2 baux emphytéotiques) – 7 en 2015,
- 12 dossiers de finances de **fabriques d'église** (un recours contre une réformation par une commune du compte d'un établissement pluricommunal, un budget suite à 2 avis défavorables communaux, 2 dossiers non transmissibles en budget et comptes, 8 dossiers de « quitus »).

## Les cultes en BW

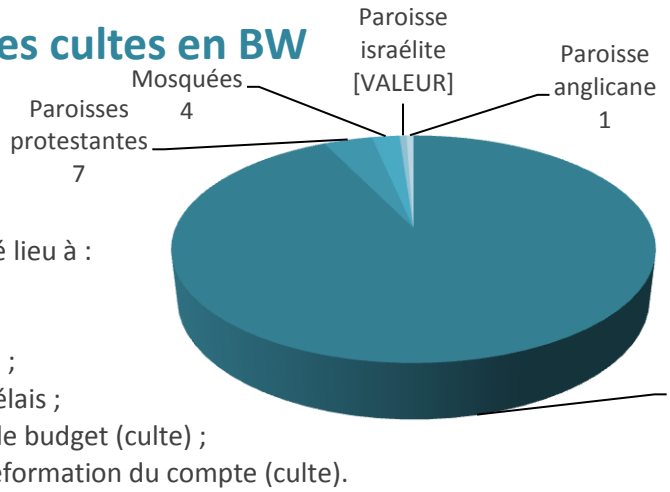


Soit **102 dossiers** traités qui ont donné lieu à :

- 4 arrêtés d'annulation ;
- 1 arrêté d'annulation partielle ;
- 2 arrêtés de prorogation de délais ;
- 1 arrêté de non approbation de budget (culte) ;
- 1 arrêté de confirmation de réformation du compte (culte).

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

Un contentieux historique existe concernant la situation de Saint-Rombaut à Malines. En simplifiant, un décret impérial prévoit que les provinces financent les fabriques de cathédrales dont elles dépendent. Or, le BW dépend de l'archevêché de Malines-Bruxelles dont le siège est en Province d'Anvers. C'est sur cette base que le BW doit payer des sommes considérables (environ 200.000 euros/an) sans n'avoir aucune vue sur ces dépenses. La situation pourrait être réglée par un accord de coopération entre les régions (il en existe un, vieux de plus de 20 ans, en totale inadéquation avec la réalité institutionnelle actuelle de notre pays). Une autre solution consisterait à avoir une cathédrale en BW (ce qui nécessite une refonte des diocèses) mais j'ai peur que mon influence soit insuffisante et que les délais nous conduisent à régler le souci dans un autre siècle.

Au cours de 2016, les services du gouverneur ont traité :

Pour les **zones de police**, en tutelle spéciale 62 dossiers (54 en 2015) :

- 10 dossiers budgets ;
- 17 modifications budgétaires ;
- 2 modifications de cadre ;
- 12 comptes ;
- 22 dossiers de dotation communale.

Pour les **zones de police**, en tutelle générale : 476 dossiers (308 en 2015).

Pour la **Zone de secours** :

- 435 dossiers (dont 1 budget, 2 modifications budgétaires, 1 compte, 1 plan du personnel) ;
- 1 arrêté répartition dotations communales.

#Féd

## 4.4. Armes

Depuis la loi sur les armes du 9 juin 2006, toute personne qui souhaite acquérir une arme doit solliciter au préalable une autorisation auprès du **gouverneur compétent** pour son lieu de résidence. Ce sont pour les services fédéraux du gouverneur une charge importante et une responsabilité qui illustrent la nécessité de traiter ces dossiers **en toute indépendance**.

LE SAVIEZ-VOUS ?

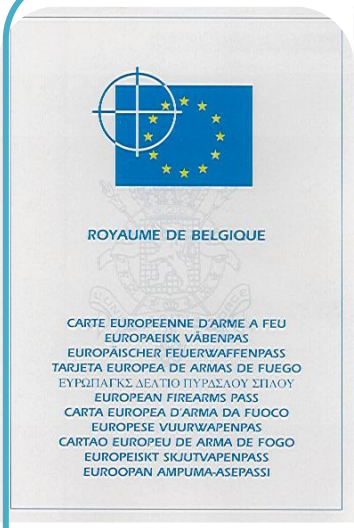


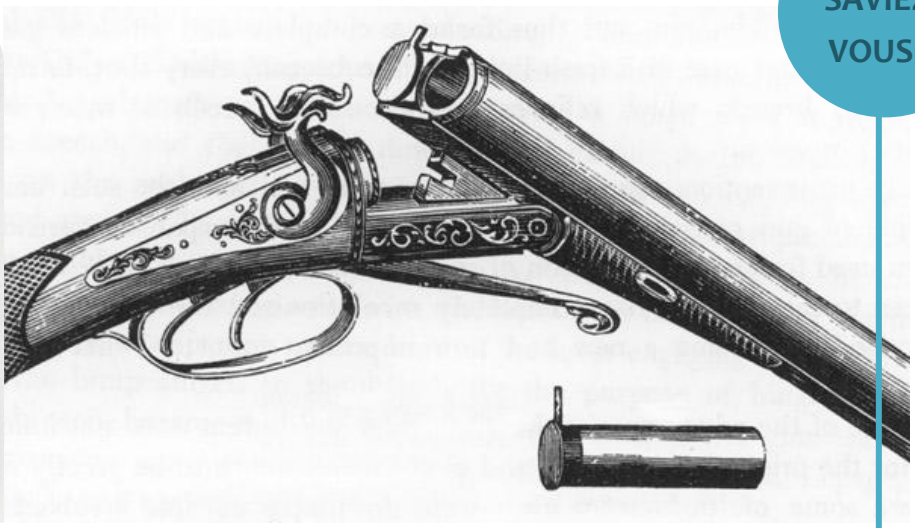

La carte européenne est une sorte de passeport pour les armes à feu. Elle permet d'informer les autorités des autres pays de l'Union européenne dans lesquels se rend un particulier de la légalité de sa détention d'armes. La carte européenne est principalement destinée aux chasseurs, aux tireurs sportifs et aux collectionneurs.

## Nombre de nouveaux dossiers armes par an

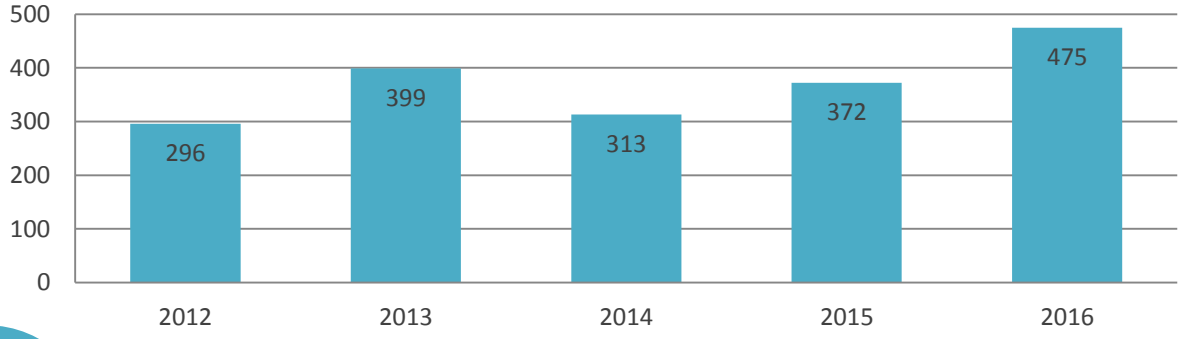


**INFOS UTILES**

**Note concernant les variations annuelles des demandes d'autorisation** : Celles-ci apparaissent en augmentation raisonnable. Certains chiffres cumulés démontrent que la présence d'armes en Brabant wallon est supérieure à la moyenne nationale. Difficile de savoir si c'est le reflet d'un chiffre noir plus réduit qu'ailleurs ou si le contexte rural de certaines parties du BW induit par exemple un nombre plus important de chasseurs.

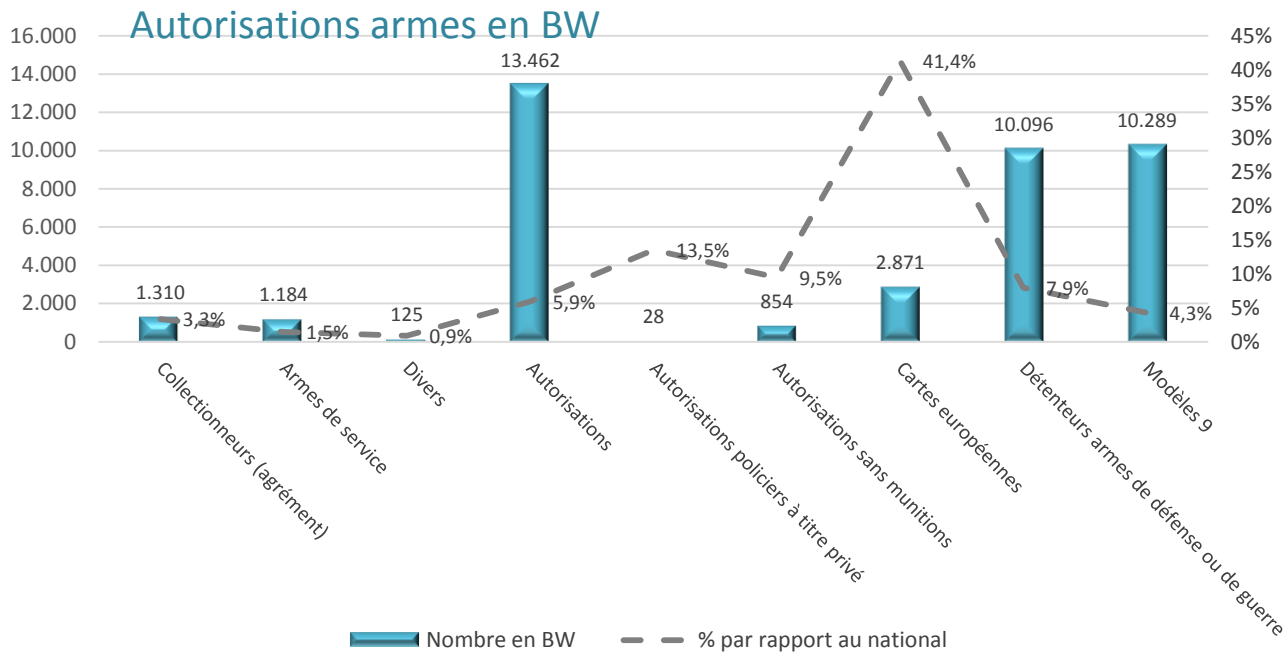


En théorie, le taux moyen pour chaque type d'autorisation devrait représenter environ **3,5 %** des chiffres nationaux. On constate donc un pourcentage très élevé de cartes européennes par rapport à la population du **BRABANT WALLON** ainsi qu'un nombre d'autorisations et de détenteurs supérieur à la moyenne nationale. Des chiffres plus détaillés montrent que le **BRABANT WALLON** représente à lui seul **41%** des cartes européennes pour chasseurs en Belgique.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

J'autorise aussi le transport et l'utilisation d'armes lors du tournage de films et de séries. Il est d'ailleurs frappant de constater une hausse de ce type de demandes. Signe que l'audiovisuel (policier ?) se porte bien en Brabant wallon.

Accessoirement, j'ai aussi signé neuf arrêtés de retrait d'autorisations, cinq refus d'autorisations et une suspension du droit de détenir des armes.

## 4.5. Receveurs régionaux

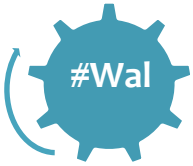


Les receveurs régionaux sont nommés par le gouverneur et exercent leurs attributions sous son autorité ou celle du **commissaire d'arrondissement** (CDLD Art. L1124-23 et suivants). Le commissaire d'arrondissement gère au quotidien cette matière que le gouverneur lui délègue.

Pour rappel, le Brabant wallon ne compte que deux receveurs régionaux :

- Mme SM dont le ressort est composé de la Commune d'Incourt, du CPAS d'Incourt et du CPAS de Ramillies.
- M. SG dont le ressort est composé de la Commune de Hélécine, du CPAS de Hélécine et de la Commune de Ramillies.

En 2016, il a été procédé par le commissaire d'arrondissement au **contrôle**[5] des encaisses de ces entités pour les 1er, 2ème et 3ème trimestres de l'année 2016. Le suivi des frais des receveurs a aussi été réalisé.

## 4.6. Passeports

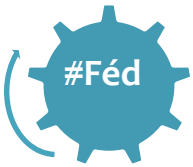


Les services fédéraux du gouverneur délivrent par délégation du Ministre des Affaires étrangères, des **documents de voyage** tels que les passeports ordinaires belges pour les Belges résidant à l'étranger dont la dernière commune de résidence se trouvait en province du Brabant wallon et les titres de voyage pour les non-Belges qui bénéficient en Belgique d'un droit de séjour à durée indéterminée, d'une durée de validité de 2 ans.

En 2016, nous avons délivré **238** passeports belges, **153** titres de voyage réfugiés et **2** pour des étrangers.

## 4.7. Calamités

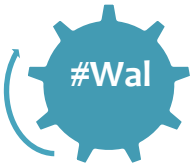


La Région wallonne est dorénavant compétente pour la reconnaissance et l'examen des demandes d'indemnisation introduites auprès du **Fonds des Calamités**. Les services fédéraux du Gouverneur restent compétents exclusivement pour les demandes concernant des calamités antérieures au 30 juin 2014.

[5] CDLD Art. L1124-49. §2. Au moins une fois par trimestre, l'encaisse du receveur régional est vérifiée par le gouverneur ; il établit un procès-verbal de la vérification, qui mentionne ses observations, ainsi que celles formulées par le receveur, et est signé par l'un et l'autre ; le gouverneur donne connaissance de ce procès-verbal au conseil communal. Il est procédé simultanément à la vérification des encaisses du receveur régional pour toutes les communes de son ressort, ainsi que des autres encaisses publiques dont il aurait la charge. Le receveur régional signale immédiatement au gouverneur et au collège communal tout déficit résultant d'un vol ou d'une perte ; le gouverneur procède aussitôt à la vérification de l'encaisse conformément aux alinéas 1er et 2 ; le procès-verbal de la vérification est complété par l'exposé des circonstances et des mesures de conservation prises par le receveur. (…).

Nous avons signé 2 arrêtés concernant des calamités antérieures au 30 juin 2014. Néanmoins, au vu des événements vécus en 2016, nous avons reçu de **nombreuses demandes** (dont 3 demandes communales) qui ont été **relayées** vers le service compétent. Il est à noter aussi que la prise de décision concernant la reconnaissance comme calamité semble plus **rapide** qu'elle ne l'était avant la réforme.

## 4.8. Explosifs

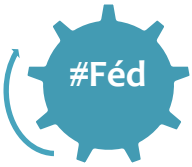


En matière d'explosifs, le gouverneur tire l'essentiel de ses compétences de la Loi du 28 mai 1956 relative aux substances et mélanges explosibles et de l'arrêté royal du 23 septembre 1958 *portant règlement général sur la* ***fabrication, l'emmagasinage, la détention, le débit, le transport et l'emploi des produits explosifs*** (ainsi que de divers arrêtés royaux modificatifs et arrêtés ministériels d'application ou de dérogation).

En 2016, nous avons traité 5 dossiers (2 dépôts permanents et 3 dépôts temporaires).

## 4.9. Rayonnements ionisants

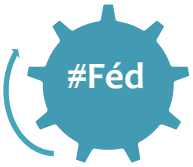


En matière de rayonnements ionisants, le gouverneur tire ses compétences de l'Arrêté royal du 20 juillet 2001.

En 2016, nous avons traité **31** dossiers, 6 de classe 2, 25 de classe 3 à ce sujet.

## 4.10. Gardes champêtres particuliers

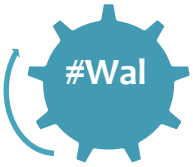


Les gardes champêtres particuliers désignés par des particuliers ou des institutions publiques pour **surveiller** leurs propriétés, terrains de chasse ou de pêche, domaines, bâtiments ou installations doivent être agréés par le gouverneur (article 61 du code rural). Cet agrément repose notamment sur le **suivi de formations**.

En 2016, nous avons procédé au renouvellement d'agrément de 23 personnes.

## 4.11. Architectes

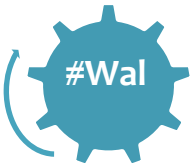


La Loi du 20 février 1939 relative à la protection du titre et de la profession d'**architecte** donne au Gouverneur le pouvoir d'**autoriser** les titulaires de certains diplômes à signer eux-mêmes les plans de construction (ou de transformation) de leur propre habitation et à assurer le contrôle de l'exécution des travaux sans devoir faire appel au concours d'un architecte.

En 2016, nous avons autorisé 5 personnes.

## 4.12. Officines pharmaceutiques

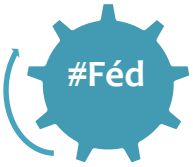


L'arrêté royal du 25 septembre 1974 concernant l'ouverture, le transfert et la fusion d'officines pharmaceutiques ouvertes au public prévoit qu'avant de soumettre le dossier de demande d'autorisation à l'examen de la Commission d'Implantation, l'avis du gouverneur de province est recueilli.

En 2016, nous avons rendu **6 avis**.

## 4.13. Rallyes et courses cyclistes

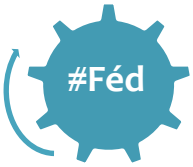


Lorsque qu'un rallye ou une course cycliste de grande ampleur traverse plusieurs communes de sa province, le gouverneur intervient en organisant des réunions provinciales de **coordination** qui poursuivent un objectif identique à celles qui se tiennent en marge des rallyes automobiles. Il s'assure de la **cohérence** des **dispositifs de sécurité** mis en place au niveau local permettant d'assurer le bon déroulement de la course et visant à garantir la sécurité dans et en marge de l'évènement.

En 2016, nous avons vérifié 2 dossiers.

## 4.14. Funérailles et sépultures

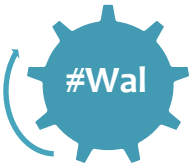


Le gouverneur de province intervient dans la matière des funérailles et sépultures en veillant à ce que les différentes administrations se coordonnent bien notamment lors de la création ou de l'extension de cimetières.

Il y a eu un souci en 2016 avec une réaffectation du terrain d'un ancien cimetière. Il faut constater qu'une certaine méconnaissance du décret du 6 mars 2009 (avec notamment un nouveau rôle pour le gouverneur de province) sur les funérailles et sépultures existe parfois.

## 4.15. Titres royaux

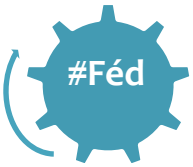


Le gouverneur remet les titres royaux au nom de Sa Majesté le Roi.

En 2016, j'ai été remettre sur place quatre titres de « **Société royale** » et un a été remis sans cérémonie :

- École de plongée – Ottignies-Louvain-La-Neuve - 23 avril 2016
- Amicale des pensionnés du Chenois – Waterloo – 23 juin 2016
- Golf du Bercuit – Grez-Doiceau – 22 septembre 2016
- Asbl University of Louvain Club – Louvain-La-Neuve – Transmis le 20 décembre 2016

Plutôt que de recevoir les associations nouvellement reconnues « royales » dans mon Hôtel, je préfère **rencontrer** l'association **sur place** et en profiter pour tenter de la **mettre** encore plus **en valeur**.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

Si votre association, votre société ou votre club sportif désire obtenir le titre de « société royale », il lui faudra tout d'abord prouver avoir plus de 50 ans d'existence sans discontinuité et constituer un dossier comprenant :

- Une copie des statuts, ainsi que les objectifs et les projets d'avenir ;
- Le nombre de membres et de sympathisants ;
- Un organigramme, une présentation de la structure de l'association ainsi que les coordonnées du conseil d'administration ;
- Les rapports d'activité et les bilans des cinq dernières années ;
- Les coordonnées du président de la fédération ou de l'organisme auquel l'association appartient éventuellement.

Les différentes autorités consultées rendront avis tant sur le respect de l'objet social que sur l'honorabilité de l'association.

## 4.16. Vérification de la caisse provinciale

#Wal

Conformément aux dispositions des articles L2212-55 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, j'ai procédé à la vérification de la caisse du **Directeur financier provincial** le 3 octobre 2016.

La vérification s'est inscrite dans un contexte de contrôle plus large que celui qui est prévu par la réglementation. L'encaisse présentée est étendue au-delà de la trésorerie centrale à l'ensemble des comptabilités auxiliaires, incluant les receveurs spéciaux et les comptables sur avances de fonds, même si ces derniers ne sont pas placés sous le contrôle du Directeur financier dans l'organisation interne. Un large spectre de problématiques financières a été abordé.

## 4.17. Demandes diverses – relais vers d'autres services

#Féd

### Traductions officielles

Le gouverneur en vertu de la *loi du 18 juillet 1966 sur l'emploi des langues en matière administrative*, effectue régulièrement la **traduction en français** des documents (actes) rédigés en néerlandais par un service local ou régional de la région linguistique flamande : Acte de divorce (3), Arrêté ministériel (1), Acte d'adoption (2), Acte de naissance (8).

### Plaintes - dénonciations

#BW #Wal #Féd

Je suis amené à traiter des **plaintes** et demandes diverses d'habitants du Brabant wallon par exemples des **dénonciations** en matière d'urbanisme, des conséquences de litiges privés, des demandes d'emploi, (interpellations auprès des communes, renvois vers les services provinciaux ou régionaux selon les cas, etc.).

## 4.18. Suivi de la lettre de mission

Une **lettre de mission**[6] du Gouvernement wallon du 29 octobre 2015 a été adressée au **gouverneur** en date du 23 novembre 2015.

Les missions dont le **gouvernement** charge le gouverneur sont les suivantes :

- S'assurer du respect de l'article L2233-5 du CDLD. Cet article dispose que: « *Le solde de vingt pour cent du Fonds des provinces est liquidé au plus tard le 31 décembre de chaque exercice à condition qu'un contrat de **supracommunalité** soit signé entre chaque province et les communes concernées stipulant d'une part que chaque province affecte minimum dix pour cent du fonds des provinces à la prise en charge des dépenses nouvelles financées par les communes suite à la mise en place des zones de secours et que, d'autre part, chaque province mobilise, au plus tard en 2018, dix pour cent du fonds à des actions additionnelles de supracommunalité. L*e gouverneur doit informer le Gouvernement wallon de l'état d'avancement en Brabant wallon des travaux ;

- Veiller à ce que les travaux nécessaires en vue de mener une **rationalisation des structures paraprovinciales** soient bien menés ainsi que, le cas échéant, formuler des propositions en la matière. En informer le Gouvernement wallon annuellement ;

- Réaliser un rapport d'**avis annuel** sur le financement provincial de la supracommunalité et sa mise en œuvre sur le terrain ;

- Contribuer à toute initiative visant à la mise en œuvre de la **Communauté métropolitaine de Bruxelles** avec les autres autorités concernées.

### Supracommunalité

Le rapport sur la supracommunalité a été finalisé et expédié le 16 juin 2016. Tant le financement de la zone de secours que les actions additionnelles en matière de supracommunalité ont été analysés.

Sur l'intervention provinciale en faveur **de la zone de secours,** j'avais qualifié l'intervention de la Province du Brabant wallon **d'exceptionnellement massive**. En effet, on pouvait estimer à plus de 4 millions d'euros l'intervention annuelle de la Province – soit plus de 330 % de l'exigence décrétale. Si on reprend l'ensemble des interventions provinciales, on arrive à plus de 7,8 millions pour 2016. Notons qu'en ne reprenant que la rubrique « subventions annuelles » nous arrivons déjà à 226 % de l'obligation décrétale.

Sur l'intervention provinciale dédiée à des actions additionnelles dites de supracommunalité, j'avais conclu que, sans compter les actions hors contrat, le montant consacré par la Province à des actions additionnelles de supracommunalité s'élèverait à 6.233.000 euros. Là aussi, nous sommes bien au-delà du montant de 1.216.705 euros suffisant à justifier l'obligation décrétale (= 512 % de l'exigence décrétale).

[6] Qui était accompagnée de la circulaire du 16 novembre 2015 du Ministre P. Furlan relative à l'information et à la fonction des gouverneurs de province. Voir point 4.1. Participation aux instances officielles.

INFOS UTILES

**Note concernant l'évolution des champs de compétence provinciaux** : La taille du Brabant wallon en superficie et en population correspond aux dimensions d'un bassin de population et rend « naturelle » la démarche supracommunale à l'échelon provincial. En Brabant wallon, il est clair que la volonté politique est bien d'orienter la Province vers le renforcement des démarches de supracommunalité et d'appui aux communes. La politique provinciale tend à effacer la notion d'intérêt provincial qui permettait d'agir dans de multiples secteurs pour être remplacée par une logique d'investissement dans les matières insuffisamment soutenues (souvent faute de moyens) par d'autres niveaux de pouvoirs. Il est d'ailleurs frappant de constater les moyens provinciaux dégagés pour des compétences rattachées à la Fédération Wallonie Bruxelles (enseignement, culture, prévention santé par exemple) ou encore pour le financement de la zone de secours par exemple.

# Evolution des champs de compétence provinciaux

## Rationalisation des structures paraprovinciales

En 2016, considérant le nombre extrêmement faible de structures paraprovinciales en Brabant wallon, je n'ai pris aucune initiative à ce sujet. En outre, comme des initiatives de rationalisation existent (je pense entre autres à la diminution du nombre des Maisons du tourisme), menées par des élus politiques, il aurait été compliqué que j'intervienne tout en gardant une position de neutralité propre à ma fonction. En revanche, je me suis tenu informé des orientations prises sur ces sujets.

Au vu de l'actualité politique sur les questions de gouvernance, en 2017, des précisions concernant cette mission seront demandées au ministre compétent.

## Communauté métropolitaine bruxelloise

Pour rappel, la Communauté métropolitaine bruxelloise[7] est une des conséquences de l'accord sur la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde du 14 septembre 2011. Il s'agit de l'organe de concertation (consultatif) prévu par la loi du 19 juillet 2012 qui concerne des matières d'importance transrégionale telles que **la mobilité, la sécurité routière et les travaux routiers dans et autour de Bruxelles**. En font partie, toutes les villes et communes de la Région de Bruxelles-capitale (RBC), du Brabant

[7] Article 2 de la Loi du 19 juillet 2012 : L'article 92bis de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, inséré par la loi spéciale du 8 août 1988 et modifié par les lois spéciales des 16 janvier 1989, 5 mai 1993, 16 juillet 1993, 28 décembre 1994, 13 juillet 2001, 16 mars 2004 et 21 février 2010, est complété par un paragraphe 7 rédigé comme suit : " § 7. Il est créé une communauté métropolitaine de Bruxelles en vue d'une concertation en ce qui concerne les matières visées à l'article 6, § 1er, qui sont d'importance transrégionale, en particulier la mobilité, la sécurité routière et les travaux routiers de, vers et autour de Bruxelles. Les régions sont membres de la communauté métropolitaine et les représentants de leur gouvernement y siègent. Toutes les communes de la Région de Bruxelles-Capitale et des provinces du Brabant flamand et du Brabant wallon, de même que l'autorité fédérale sont membres de droit de la communauté métropolitaine. Les provinces du Brabant flamand et du Brabant wallon sont libres d'adhérer. Les régions concluent un accord de coopération pour fixer les modalités et l'objet de cette concertation. Les accès et sorties du ring autoroutier de Bruxelles (R0) ne peuvent être fermés ou rendus inutilisables qu'après concertation entre les régions au sein de la communauté métropolitaine visée à l'alinéa 1er. À titre transitoire, la concertation prévue à l'alinéa 3 a lieu en dehors de la communauté métropolitaine dans l'attente de la conclusion de l'accord de coopération visé à l'alinéa 2. "

wallon et du Brabant flamand (soit de l'ancienne Province du Brabant unitaire). Un accord de coopération entre les régions doit en fixer les modalités et l'objet précis.

Cette Loi spéciale avait été attaquée sans succès par plusieurs communes du Brabant flamand.

Dans ce contexte, le Gouvernement de la RBC avait présenté une première note en 2015. Il s'agissait d'un texte qui passait notamment par l'octroi de la personnalité juridique à la CMB, en vue de la rendre éligible à divers fonds européens et d'en faire le cas échéant un opérateur autonome sur l'aire métropolitaine. Une structure administrative légère était prévue.

Ce projet porté par la Région bruxelloise a reçu un **accueil** très « **mitigé** » de la part des autres régions. Depuis, seules quelques initiatives de l'association privée « Brussels metropolitan[8] » (**http://brusselsmetropolitan.eu/** ) viennent alimenter les débats.

J'ai donc pris l'initiative de rencontrer de manière informelle à ce sujet des personnalités issues de RBC et du **Brabant flamand** ainsi, bien entendu, que des représentants de **Brussels metropolitan**. Le résultat de ces consultations ne laisse pas espérer une issue rapide pour ce dossier.

À ce stade, je n'ai pas encore suffisamment d'éléments pour réaliser un projet de note au gouvernement wallon sur le sujet. J'espère avancer en 2017.

[8] L'association privée Brussels metropolitan est une initiative conjointe des organisations patronales interprofessionnelles, tant régionales que fédérale, à savoir BECI, Voka, UWE et la FEB. Elle se concentre actuellement essentiellement sur les problèmes de mobilité.

# 5. Activités de représentation, de réseaux et de partenariats

## 5.1. Les priorités initiales

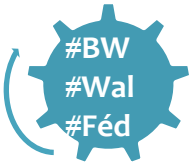


Lors de ma Mercuriale, j'avais annoncé des initiatives en matière d'**appui** à l'économie, à la culture et à la solidarité, de devoir de mémoire, de travail sur la mobilité et de renforcement de l'axe lotharingien.

Concrètement, l'appui à **l'économie** a pris différentes formes notamment par des mises en contact, la promotion et ma participation à de multiples activités d'animation économique d'initiative publique ou privée. Je fréquente par ailleurs régulièrement les cercles d'affaires actifs en Brabant wallon. C'est aussi dans le cadre de ma fonction diplomatique que l'activité de soutien au monde économique est la plus visible (voir point 5.4.).

Aussi, j'ai adopté des méthodes similaires pour soutenir des **projets culturels** et utilisé ma fonction de relais vers les autorités compétentes. Par ailleurs, je me suis investi dans le **Festival musical du Brabant wallon** dont je suis devenu administrateur et ensuite président du conseil d'administration. Enfin, je suis devenu un observateur actif au sein du conseil d'administration de la **Fondation Folon**.

En matière de **solidarité**, outre l'organisation du concert de solidarité avec le Commandant militaire de province, c'est aussi par l'appui et/ou ma présence à des activités associatives ou institutionnelles que j'ai tenté de contribuer au renforcement de liens sociaux ou à des projets visant à améliorer la qualité de vie de nos citoyens les plus fragilisés.

Les activités en matière de **devoir de mémoire** se sont traduites par des prises de parole lors de conférences sur ce sujet, par ma participation à des cérémonies en hommage aux victimes des guerres et par la refonte du programme « **Guerre d'hier, engagements d'aujourd'hui** » (GHEA) proposé par le Commandement militaire de la Province. En ce qui concerne ce dernier projet, celui-ci est très différent de ce qui existait auparavant (changement de public cible et de méthode). Il est le fruit d'une évaluation des expériences précédentes et d'une réflexion poussée de l'équipe des réservistes (dont plusieurs responsables pédagogiques) du Commandement militaire de la province du Brabant wallon. Il évolue donc en 2016/2017 en impliquant les élèves de rhétos de plusieurs écoles dans la production d'œuvres qui devront évoquer cette thématique. Celles-ci seront mises en avant et feront l'objet d'un concours avec présentation publique en 2017.

Pour ce qui concerne l'amélioration de la **mobilité** en Brabant wallon, cette préoccupation fait l'objet de projets importants portés par le Collège provincial. Je me suis bien entendu associé aux réflexions sur le sujet et ai pris des contacts avec les responsables des départements concernés. Par ailleurs, avec le Ministre de la mobilité, j'ai organisé une réunion à destination des élus (parlementaires et bourgmestres concernés) concernant l'avenir du **RER**. De même, des réunions concernant le plan stratégique de la **SNCB** se sont tenues en mon Hôtel. Pour ce qui concerne la problématique des blocages sur les autoroutes (ou le Ring) en raison d'accidents, j'ai porté le point à plusieurs reprises auprès des départements concernés (justice, DGO1, police de la route…). Par ailleurs, lors de mes visites des communes du BRABANT WALLON, la mobilité est souvent évoquée et je suis intervenu auprès des ministres compétents pour tenter de résoudre certaines problématiques particulières ou pour faire accélérer des processus concernant des **projets concrets de mobilité**.

INFOS UTILES

**Note concernant l'état d'avancement des travaux du RER** : Discuté depuis la fin des années 80 et officiellement lancé en 2003, le projet du RER a été imaginé afin de répondre aux défis de la mobilité dans et autour de Bruxelles. Au-delà de la simple offre ferroviaire, le RER est un projet qui intègre l'ensemble des sociétés de transports publics – SNCB, TEC, STIB et De Lijn – afin de promouvoir une mobilité multimodale. A terme, il s'agira d'offrir aux usagers une intégration renforcée par le biais d'un titre de transport et d'une tarification uniques. Malheureusement, le RER initialement prévu pour 2012 peine à voir le jour et subit de très nombreux retards. Le Brabant wallon est particulièrement impacté par des travaux qui handicapent le quotidien des navetteurs, qu'ils viennent d'Ottignies ou de Nivelles. La mise à quatre voies partielle des lignes L161 (Bruxelles-Ottignies) et L124 (Bruxelles-Nivelles) n'est pas attendue avant 2025 au plus tôt. C'est un dossier que je suis de près avec l'ensemble des forces politiques du BW.

RER

En 2016, j'ai aussi pris différents contacts pour relancer l'idée de **l'Axe lotharingien** (Luxembourg, Namur et Brabant wallon). Les dernières réunions (en 2014) étaient convoquées par l'intercommunale « Bureau économique de la province de Namur » (Bep) qui en tenait le secrétariat. Des représentants d'Idelux et de l'IBW étaient présents ainsi que les gouverneurs et les présidents des collèges provinciaux des 3 provinces. Avec mes deux collègues de Namur et du Luxembourg, nous avons à la fois testé les volontés politiques d'avancer sur la relance de cet axe et tenté de cerner les domaines d'action où une stratégie à trois provinces apporte une valeur ajoutée sans devenir une simple instance de lobbying face aux deux autres grosses provinces de Wallonie.

#BW #Féd #Wal

## 5.2. Autres projets développés en 2016

**L'identité brabançonne** wallonne ne se décrète pas. Or, la renforcer a du sens dès lors que cela permet de renforcer les liens entre citoyens, entreprises, associations, politiques, etc., non pour leur rattachement à un territoire mais bien pour favoriser le bien-être et le développement de ce territoire.

Château de la Hulpe

C'est dans ce contexte que j'ai imaginé le projet de mise en place d'un réseau d'(anciens) étudiants étrangers ayant fait leurs études (en tout ou partie) en Brabant wallon et d'étudiants issus du Brabant

wallon qui sont à l'étranger. Il s'agit à la fois, de reconnaître et de valoriser leur lien avec le Brabant wallon, d'améliorer le sentiment d'accueil chez les étudiants étrangers, de constituer un réseau de correspondants utiles au développement du Brabant wallon, de ses acteurs académiques, économiques et culturels. Le projet actuellement baptisé « **ambassadeurs du BW** » a retenu l'attention du Président du Collège provincial et sera développé (et adapté) dans les prochains mois.

Dans le même objectif, j'ai pris l'initiative de réunir un **groupe informel de hauts fonctionnaires et dirigeants d'organismes** (para)publics travaillant au profit du Brabant wallon ou y résidant et ce quel que soit le niveau de pouvoir de l'entité qui les occupe. L'objectif de ce groupe, baptisé « **Cercle Folon** », vise à consolider le réseau professionnel de chacun, à échanger sur de bonnes pratiques ou sur des dossiers dans l'intérêt général, à s'enrichir mutuellement par la connaissance de la mission et des contraintes des partenaires, et, à **soutenir l'intégration de ses membres dans la société civile du Brabant wallon**. Dans ce contexte, le groupe se réunit à l'initiative du gouverneur. Les réunions pourront consister en de simples rencontres conviviales, des échanges sur des dossiers, des conférences d'intérêt pour les membres, des animations et des rencontres avec d'autres cercles ou services partenaires (acteurs du secteur privé, cercles d'affaire, magistrats, fonctionnaires locaux, services de police et de secours, militaires…). Le groupe se garde de toute approche partisane des enjeux de société et garantit un fonctionnement respectueux des principes des services publics.  Deux réunions se sont tenues en 2016 (12/9 et 24/10).

Par ailleurs, mon attention a été attirée sur l'avenir de sites particuliers. J'ai par exemple pris l'initiative de convoquer une réunion avec toutes les parties en vue de régler la problématique du transfert de la propriété des ruines de **l'Abbaye de Villers-la-Ville** de la Régie des bâtiments (fédéral) vers la Wallonie. Cette réunion et le suivi apporté permet d'espérer une issue à ce dossier complexe bloqué depuis des années.

Dans un périmètre proche, l'avenir de la **Ferme de l'Abbaye** – maintenant quasiment totalement rénovée - a aussi retenu mon attention. Sans rentrer dans les détails et après une visite sur le site, la Région a confié à l'asbl de l'Abbaye la tâche de prospecter en vue de trouver une destination pour une occupation conforme à la qualité du site.

Dans un tout autre genre architectural, les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles m'ont fait visiter **l'Abri antiatomique de Braine-l'Alleud**. Cet immense abri héberge les réserves d'œuvres d'art de la FWB qui sont en voie de transfert vers un site plus approprié. En effet, un champignon s'était attaqué à plusieurs œuvres, ce qui nécessite une décontamination préalable avant transfert et des mesures de protection très importantes pour le personnel. Toujours est-il que l'abri sera bientôt vide et que la FWB souhaite s'en débarrasser au prix de l'euro symbolique. J'avais dans un premier temps imaginé pouvoir stocker en cet endroit des armes saisies qui encombrent les greffes et les commissariats mais l'état de la conciergerie et la localisation précise du site rendent cette hypothèse compliquée.  D'autres pistes sont envisagées.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

L'abri antiatomique de Braine-l'Alleud a été construit dans les années 50, en pleine guerre froide pour stocker du matériel et non protéger des personnes. Il dispose de systèmes de sas et de ventilation et s'organise sur deux étages au cœur d'une petite colline. En 1958, l'État alors unitaire a commencé à y stocker des œuvres d'art. En 1995, la Communauté française en devient propriétaire et y stockera, elle aussi, une partie de ses collections.

Enfin, à la demande de plusieurs chefs de corps de l'Arrondissement judiciaire, et constatant l'état déplorable du vieux **palais de justice de Nivelles** qui abrite le tribunal de première instance, j'ai pris l'initiative d'appuyer la relance du dossier de construction de l'extension du nouveau palais de justice à la

rue Clarisse. Deux réunions en présence de toutes les parties se sont tenues et laissent espérer que le chantier puisse être entamé d'ici 2020.

## 5.3. Visites de terrain

Pour représenter et défendre les intérêts d'un territoire, il faut le connaître, c'est pourquoi j'ai multiplié les visites de terrain au cours de cette année.

### Villes et communes

#Wal
#Féd
#BW

Avec la poursuite de mes visites des villes et communes du **BRABANT WALLON** tout d'abord :
Braine-le-Château (29/1), Chastre, (5/2), La Hulpe (29/4), Grez-Doiceau (3/6), Incourt (15/6), Perwez (13/9), Wavre (26/09), Nivelles (11/10), Ittre (21/10), Hélécine (25/11), Tubize (29/11).

Ces « **joyeuses entrées du gouverneur** » sont pour moi une occasion particulière destinée à mieux saisir les principaux enjeux des différentes communes de notre belle province. Outre les enjeux démographiques, urbanistiques et sécuritaires pour ne citer que ceux-là, la question de l'évolution des finances communales et notamment des recettes est régulièrement abordée.

**INFOS UTILES**

**Note concernant les difficultés en termes de trésorerie et d'investissements publics** : Pour ce qui concerne le fédéral, la plupart des communes rencontrées se plaignent des retards en matière de versements par le SPF Finances des additionnels communaux à l'impôt des personnes physiques de même que pour le précompte immobilier.

Un autre dossier particulièrement sensible pour les finances communales concerne le financement de la zone de secours et notamment la mise en œuvre du ratio de financement prévu à l'article 67 alinéa 2 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile qui tarde à se concrétiser. Enfin, je ne serais pas complet sans évoquer une préoccupation des municipalistes qui n'est pas récente, à savoir la demande d'une révision des critères de la norme KUL dans le calcul du financement des zones de police. À titre personnel, et pour avoir été associé en son temps à la réforme des polices, je crains qu'une telle révision n'aboutisse (à budget constant) à une situation pire que celle actuellement observée.

Pour ce qui concerne la Wallonie, plusieurs communes se plaignent de la diminution de l'intervention en leur faveur du Fonds des communes en vertu de critères qui favorisent indirectement l'augmentation de la taxation. De même, plusieurs communes souhaitent qu'en matière de logements publics, la Région accepte là où les objectifs de 10% minimum ne sont pas encore atteints que l'on valorise plus les efforts faits et la croissance des dossiers. D'autres communes, vu la nécessité d'augmenter le nombre de logements publics, plaident afin qu'un mécanisme de discrimination positive dans l'octroi des crédits logements publics soit mis en place pour le Brabant wallon.

Trésorerie & investissements publics

Par ailleurs, la question des **inondations** ou des problèmes de **mobilité** ont souvent été évoqués et fait l'objet de visites de terrain. De même, plusieurs communes profitent de l'occasion de ma visite pour me faire découvrir et mettre en valeur des entreprises ou des associations actives sur leur territoire.

## Défense

#Féd
#BW

Après avoir visité en 2015 de manière approfondie la **base aérienne** de Beauvechain et le domaine militaire de Nivelles qui abrite le **5 EMI** (5ième élément médical d'intervention) et la pharmacie militaire, j'ai eu l'occasion de m'y rendre à nouveau en 2016 pour des évènements tels que remise de commandement, vol de reconnaissance des sites susceptibles d'être inondés, remise des ailes et wing parade.

Bien entendu, le **partenariat** avec le Commandant militaire de Province, le Lieutenant-Colonel Aviateur Etienne Deglume, est **permanent** (en cellule de sécurité, en comité de coordination, lors de cérémonies patriotiques, au cours de la journée de cohésion, pour des opérations de solidarité ou de devoir de mémoire, etc.).

Beauvechain air base

#Féd

## Fedasil

Au vu de l'actualité fin 2015 début 2016 concernant les réfugiés, il m'a semblé important de découvrir les deux centres **Fedasil** (Jodoigne et Rixensart) que compte le Brabant wallon. Les deux centres d'accueil pour demandeurs d'asile sont directement gérés par Fedasil.

**Le centre d'accueil de Jodoigne** a ouvert ses portes aux demandeurs d'asile le 13 mars 2003. Il a une capacité de 407 places. Environ une soixantaine de membres du personnel engagés à temps plein assurent le bon fonctionnement du centre. Y sont présents des assistants sociaux, des éducateurs, des membres de l'accueil, des infirmiers, du personnel de cuisine, des services administratifs. Le centre d'accueil ne fait donc pas que répondre aux besoins de base (comme le gîte et le couvert), mais les demandeurs d'asile y reçoivent également **un accompagnement social, juridique et médical**. En outre, le centre organise diverses activités et formations afin que les résidents puissent par exemple apprendre le français.

Lors de la visite, le centre était occupé par 390 résidents. Différents groupes cibles sont accueillis : un peu plus de 50 MENA (mineurs étrangers non accompagnés), ou encore des PMR (personnes à mobilité réduite). Enfin, le centre a également la particularité d'accueillir des personnes qui ont été déboutées de leur demande d'asile et qui travaillent sur un retour volontaire. L'essentiel de la population est composé d'hommes isolés (et de quelques familles). Il y a 39 nationalités différentes : les 4 nationalités les plus importantes représentées dans le centre sont par ordre d'importance : l'Afghanistan (97 résidents), l'Irak (90 résidents), la Somalie (26 résidents) et la Syrie (22 résidents).

Le **centre d'accueil de Rixensart** a une capacité de 170 places structurelles (plus une capacité temporaire de 36 places en unités mobiles de l'armée depuis août 2015 ; occupées par des hommes irakiens). Parmi les

170 places structurelles, 50 places sont réservées aux mineurs étrangers non accompagnés (dont une partie pour des jeunes filles mineures mères et/ou accompagnées d'enfants).

L'occupation du centre lors de la visite était de 168 résidents. Les principales nationalités hébergées sont : 49 Irakiens, 23 Guinéens, 21 Afghans, 16 Congolais, 12 Arméniens, 12 Syriens, 8 Angolais, 5 Somaliens. Les autres nationalités (20 en tout) sont diverses. Le centre est spécialisé dans l'accueil des MENA (50 mineurs d'âge non accompagnés) dits "plus vulnérables". Ce public-cible est constitué de filles mineures enceintes et/ou accompagnées d'enfant, de victimes non avérées de la traite des êtres humains, de mineur(e)s moins autonomes qui requièrent plus d'attention. Le centre a développé une **expertise dans l'accompagnement** des filles mères de la grossesse à la prise en charge des bébés après accouchement. Une crèche agréée par l'ONE accueille, au sein du centre, les bébés pour permettre aux mamans mineures de poursuivre leur scolarité.

## #BW Entreprises

2016 a aussi été l'occasion de découvrir de manière plus approfondie des **fleurons économiques du Brabant wallon**.

C'est ainsi que j'ai visité (26/2) le site de **GSK** de Wavre et ai pu me faire expliquer les enjeux de l'entreprise notamment en matière de sécurité. Pour rappel, GSK assure le développement, produit et distribue une quarantaine de vaccins. La production de GSK permet la distribution de plus de 2,5 millions de **vaccins** par jour dans 170 pays. Les maladies couvertes sont la polio (premier vaccin développé ici), les infections à pneumocoque et à rota virus, la méningite, l'hépatite, la coqueluche et la grippe. Nombre de nouveaux vaccins sont en développement (17) pour lutter contre des maladies ayant toujours un impact dramatique dans le monde, comme le paludisme, le VIH, la tuberculose et la fièvre Ebola.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

A l'origine, c'est l'entreprise R.I.T. (Recherche et Industrie Thérapeutique), fondée par Pieter Desomer et Christian de Duve installée à Genval qui va mettre, au cours des années 1940, un médicament vital sur le marché : la pénicilline. Dans la seconde moitié des années 1950, R.I.T. débute la production de la cortisone. Suivis, dans les années 1960, par des antibiotiques révolutionnaires, connus sous le nom de séphalosporine, ainsi que des médicaments pour le traitement d'attaques d'asthme aiguës.

J'ai aussi pu découvrir le site de **SWIFT** (29/4), à La Hulpe, qui fournit des services de messagerie standardisée de transfert interbancaire et des interfaces à plus de 11.000 institutions dans plus de 205 pays, pour un montant de transactions journalières total se chiffrant en milliers de milliards de dollars US. Ses clients sont des banques, des sociétés de courtage, des organisations de compensation et des bourses. SWIFT assure plus de 25 millions de transactions quotidiennement dans plus de 200 pays et territoires, leur permettant de **communiquer en toute sécurité** et d'échanger des messages financiers d'une manière fiable.

Au cours de ma visite à Perwez (13/9), l'entreprise **Derbigum®** m'a présenté son savoir-faire et ses dernières innovations durables. Implantée depuis 1978 à Perwez, l'entreprise ne se contente pas de préparer la célèbre membrane Derbigum®, mais bien de multiples solutions d'étanchéité. Le recyclage est professionnalisé en développant

davantage le système de collecte des déchets de coupe et déchets de roofing. Une attention particulière fut portée sur l'ensemble des dispositifs de sécurité et de prévention des pollutions notamment olfactives.

Dans un autre secteur, c'est toute la dynamique des startups et d'autres entreprises de service qui se retrouvent au sein de **l'Axisparc** à Mont-Saint-Guibert grâce à l'action de son fondateur Henri Fischgrund qui me le fit visiter (9/3). L'Axisparc compte 22 bâtiments qui représentent 60.000m² de surface bureaux. Plus de 130 sociétés sont réparties dans 21 bâtiments. S'y ajoute un bâtiment exclusivement dédié aux startups, regroupant une trentaine de sociétés. L'Axisparc héberge plus de 2.100 employés.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

L'Axisparc héberge, dans un grand espace conçu pour la collaboration et la créativité, le programme Nest up au sein du Creative Spark, un hub pour startups. Ce centre contribue à la redynamisation de la Wallonie et son orientation vers la nouvelle économie où les technologies de l'information, l'entrepreneuriat et l'inovation se marient à la créativité.

**#BW**

**Action sociale et sportive**

Le Brabant wallon, c'est aussi la solidarité et elle se matérialise par les actions que pilote **l'ISBW** (intercommunale sociale du Brabant wallon). Son équipe m'a donc accueilli en son siège (28/11) pour m'expliquer l'ensemble de ses missions et de ses moyens, avant de me faire rencontrer des acteurs sociaux sur le terrain. J'ai ainsi pu découvrir un co-accueil pour les tout-petits, le service d'aide aux familles et aux aînés chez une dame âgée et l'accueil extra-scolaire à Braine-le-Château.

En sports, le Brabant wallon s'illustre aussi et j'ai eu le plaisir de découvrir les installations et les projets de l'ASUB (30/4) et des célèbres Watducks (10/10), tous deux à Waterloo. **L'ASUB**, créée en 1959, était à l'origine la section rugby de l'Association Sportive Universitaire Bruxelloise de l'ULB. En 1989, le club se rattache définitivement à Waterloo. L'ASUB Rugby Waterloo est l'un des clubs les plus titrés en Belgique. Le **Waterloo Ducks Hockey Club** (Watducks) remporte quant à lui de nombreux titres depuis sa fondation et a plein de nouveaux projets pour améliorer ses infrastructures et le rayonnement de ce sport.

## 5.4. Relations internationales et diplomatie

Lors de ma Mercuriale de 2016, j'avais annoncé mon intention de contribuer aux relations internationales de manière à soutenir le développement et le rayonnement du Brabant wallon au-delà de nos frontières. Si je n'ai pas eu l'occasion de beaucoup me déplacer, en revanche j'ai pu utiliser ma fonction pour soutenir différents projets lors des visites de courtoisie comme lors d'autres participations.

## Visites de courtoisie d'ambassadeurs

#Wal
#BW
#Féd

À leur demande, le gouverneur reçoit (généralement en mon Hôtel sis dans le chef-lieu de province) les ambassadeurs accrédités auprès du Royaume de Belgique.

Ces visites dites « de courtoisie » ont de **multiples objectifs**, parmi lesquels nous distinguons en particulier :

- Présenter les nombreux atouts que représente le Brabant wallon sur les plans économique, universitaire et culturel ;
- Approfondir ou développer des échanges bilatéraux ;
- Rappeler les compétences propres du gouverneur en planification d'urgence, notamment afin de souligner son rôle de SPOC (*single point of contact*) en cas de crise qui impliquerait des ressortissants étrangers.

J'associe systématiquement à ces visites :

- Le Collège provincial ;
- L'AWEX (centre du Brabant wallon) ;
- L'Intercommunale du Brabant wallon (IBW) ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon.

En 2016, ont été reçus :

- Son Excellence Monsieur Vincenzo GRASSI, Ambassadeur de la République **Italienne** ;
- Son Excellence Madame Alison Jane ROSE, Ambassadeur du **Royaume-Uni** de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ;
- Son Excellence Monsieur Kokou Nayo M'BEOU, Ambassadeur de la République du **Togo** ;
- Son Excellence Madame Maryem van den Heuvel, Ambassadeur du Royaume des **Pays-Bas** ;
- Son Excellence Madame Teneng Mba JAITEH, Ambassadeur de la République de **Gambie** ;
- Son Excellence Monsieur Rodrigo RIVERA SALAZAR, Ambassadeur de la République de **Colombie**.

Visite de SE Rivera Salazar, Ambassadeur de Colombie

#BW
#Wal
#Féd

## Autres activités de relations diplomatiques et internationales

Participation à un « business day » organisé dans mes locaux (10/5) en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon : la CCIBW a accueilli l'Ambassadeur **d'Egypte** accompagné d'une délégation d'hommes d'affaires égyptiens de l'EBBA, Egyptian Belgian Business Association. Cette visite en Belgique s'organise annuellement. Elle a lieu à Bruxelles et chaque année dans une province différente du pays : en 2014 à Gand, en 2015 à Louvain et en 2016 à Wavre. Le but est de créer des liens d'affaires, commerciaux et économiques entre entreprises égyptiennes et belges.

Accueil officiel à l'Université catholique de Louvain de Leurs Majestés le Roi Abdullah II Ibn Al Hussein et la Reine Rania al Abdullah du Royaume Hachémite de **Jordanie** lors de leur visite d'État en Belgique (18/5). Participation à la conférence de SM le Roi Abdullah II et au diner de gala d'État au Château de Laeken.

Cérémonie d'inauguration du **projet CBTC** (China-Belgium Technology Center) au sein du parc scientifique de l'UCL à Louvain-la-Neuve (20/6). Il s'agit d'un des plus importants projets d'investissement chinois en Europe avec un incubateur chinois, projet initié en 2010 par Wuhan East-Lake Hi-Tech Innovation Center (WHIBI, situé dans la province du Hubei). L'objectif principal est d'attirer et d'accompagner les entreprises chinoises hi-tech dans leur approche du marché européen. Le CBTC est le résultat des collaborations croisées de la Province de Hubei, de l'AWEX, de l'UCL et de l'IBW. Actionnariat chinois majoritaire et unique. L'IBW a pour mission ici de réaliser les travaux d'infrastructures et d'équipements.

Participation aux réceptions à l'ambassade des **USA** (4/7) pour l'Independance day et à l'Ambassade de **Chine** (28/9) pour la Fête nationale (1er octobre).

Diner avec Son Excellence Monsieur Xing QU, Ambassadeur de la République populaire de **Chine** (28/11) : à cette occasion, un état des lieux des échanges bilatéraux a été réalisé, et spécialement en ce qui concerne le projet (CBTC) et les jumelages de la Province du Brabant wallon : avec la Province d'Anhui et avec la Ville de Shenzhen. Le Gouverneur a signifié que la relation avec la Chine pourrait être soutenue par un voyage en Chine (3ème trimestre 2017) lors de la foire High Tech de Shenzhen qui pourrait représenter une opportunité pour certaines entreprises en Brabant wallon. Par ailleurs, une mission concertée avec l'UCL pour le CBTC est envisagée à la même période en Province de Hubei.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

Dans la foulée de la visite d'État en **Chine** en juin 2015, **l'UCL** bénéficie :

- De relations institutionnelles : partenariat avec la China Scholarship Council (cofinancement de doctorants chinois à l'UCL), accord avec l'Académie des Sciences de Chine (vise la mobilité du personnel académique et scientifique entre les 2 institutions), divers autres liens institutionnels avec les secteurs universitaires (notamment à Wuhan, ville d'origine du projet CBTC) ;
- De collaborations académiques : accords d'échanges d'étudiants (mobilité de type « Erasmus ») et de professeurs avec diverses institutions universitaires ;
- De collaborations scientifiques, notamment sous la forme de collaborations de recherche.

**Missions à l'étranger**

#BW #Féd

Participation aux « Journées européennes » de **l'Association européenne des représentants territoriaux de l'État** (AERTE) à 's-Hertogenbosch et Maastricht (21/4).

**INFOS UTILES**

**Note concernant l'AERTE :** Cette association a des objectifs louables mais se cantonne dans des échanges assez convenus. Il serait pertinent qu'elle évolue vers une plateforme d'échanges de bonnes pratiques entre RTE (préfets, gouverneurs, commissaires du Roi, etc.). À ce stade, les échanges informels autour de l'événement sont l'aspect le plus intéressant de l'AERTE. Soit un travail en ce sens peut être entrepris en son sein, soit la création d'une structure plus pertinente serait à imaginer. L'adhésion à l'AERTE est prise en charge par la Wallonie.

AERTE

Mission préparatoire à Paris pour l'adhésion au **Forum européen pour la sécurité urbaine** (voir *supra* point 3.1.) et pour la préparation de la convention avec l'association **VISOV** (voir *supra* point 3.2.)

Participation au colloque de la Fondation Saint-Cyr (16/11) et du Centre d'expertise sur la lutte contre le terrorisme au Centre national des Armées à Paris sur la prise en charge des victimes et des personnes impactées (y compris les intervenants) après les attentats.

## 5.5. Devoir de mémoire et cérémonies patriotiques

#BW #Féd

En 2016, j'ai participé aux **commémorations** suivantes :

- Hommage au Roi Albert Ier – Parc Houbotte Wavre (17/2)
- 71ème anniversaire de la Libération des Camps et du Jour de la Victoire – Cimetière de Nivelles (8/5)
- Nécropole militaire française – Chastre (15/5)
- Cérémonie hommage – Mémorial de Rebecq (25/5)
- Fête nationale - Réception à La Chambre et au Palais d'Egmont à Bruxelles (21/7)
- Hommage aux Combattants de 1830 – Place des Martyrs à Bruxelles (24/9)
- Cérémonie hommage – Église Saint-Pierre – Corbais (20/10)
- Ravivage de la Flamme du Souvenir –Ottignies (5/11)
- Célébrations du **11 novembre 2016** avec hommages aux lieux suivants :
  - Hôtel de Ville de Wavre
  - Hôtel de Ville de Genappe
  - Monument aux Morts d'Ophain
  - Monument aux Morts de Lillois
  - Célébration Fédération Nationale des Combattants – Église N-D de Dion-le-Mont

Participation d'une classe de l'école du Verseau de Wavre aux manifestations dans le cadre de la **Fête du Roi** au Parlement fédéral accompagnée par une partie de l'équipe du gouverneur. Le stand gastronomique du BW était animé par l'école hôtelière provinciale IPES.

Hommage aux aviateurs alliés tués à Corbais en 1942

## 5.6. Réceptions, colloques et relations publiques

Les réceptions sont souvent la face visible de l'iceberg du travail d'un gouverneur. Je ne signale ici que celles organisées par moi-même ou qui présentent un intérêt particulier.

Ce fut notamment le cas du déjeuner de travail des gouverneurs avec **SM le Roi** (29/6) au Palais de Bruxelles ou lorsque mon excellent collègue du Hainaut m'a invité (11/3) à faire ma Joyeuse entrée en **Hainaut** et à y rencontrer les Corps constitués présents à Mons.

### Réceptions organisées par le gouverneur

#BW
#Wal
#Féd

(Outre les accueils d'ambassadeurs)

Avec le Collège provincial qui présente ses vœux à cette occasion (7/1), j'ai présenté ma **Mercuriale** 2016 à la Ferme du Biéreau à Louvain-la-Neuve. Cette réception, prise en charge par la Province, était une première quant au choix de changement d'horaire (le soir plutôt que le matin) et de lieu (se délocaliser plutôt que de rester à l'Hôtel du gouverneur à Wavre).

Traditionnellement, le gouverneur offre un repas aux **Chefs de corps** et responsables des services d'intervention et de secours. C'est au Château de La Hulpe que s'est tenue cette tradition en 2016 (23/2).

Enfin, j'ai organisé une petite cérémonie (1/12) à l'occasion de la remise des titres de **garde champêtre particulier** à l'Hôtel du gouverneur.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

La salle de réception de l'Hôtel du gouverneur est prêtée gracieusement à toute association privée ou organisation publique qui en fait la demande – pour peu qu'elle soit libre bien entendu et que l'objet de l'association soit respectable. C'est une autre manière de contribuer à la vitalité associative de notre province.

## Famille royale

#Féd

En tant que gouverneur, j'accueille les Membres de la **Famille royale** lorsqu'ils sont en visite officielle dans la Province :

- Accueil officiel à l'Université catholique de Louvain de SM le Roi Abdullah II Ibn Al Hussein et de SM la Reine Rania al Abdullah du Royaume Hachémite de Jordanie en présence de SM le Roi et de SM la Reine (18/5) ;
- Accueil de SAR le Prince Laurent à l'ouverture officielle des 28èmes Journées du Patrimoine à la Ferme de la Ramée (9/9) ;
- Accueil de SM la Reine Mathilde à sa visite de l'asbl Horizons neufs à Louvain-la-Neuve (15/9) ;
- Accueil de SAR le Prince Laurent à la Cérémonie officielle pour la signature du programme d'action 2017-2019 du Contrat de rivière Senne (2/12).

## Confréries

#BW

Par ailleurs, le gouverneur est souvent sollicité pour se faire honorer lors de chapitres de **confréries**. C'est ainsi que j'ai pu (re)découvrir :

- Les mérites de la **tarte au crastofé** lors de mon adoubage au sein la Confrérie (12/3) à Ittre ;
- Les qualités de la **tarte au fromage de Jodoigne** avec la Confrérie "Le Blanke Doréye" (28/5) ;
- La viande de bœuf telle qu'on l'aime lors de mon intronisation dans l'Ordre du **Blanc Bleu Belge** (7/10) ;
- Et, bien entendu, le seul cochon dans lequel tout est vraiment bon lors du 25ème Chapitre de la Confrérie du **cochon Piétrain** (17/12).

#BW
#Wal
#Féd

## Inaugurations, animations économiques et culturelles, cérémonies et réceptions

J'ai bien entendu participé à de nombreuses **activités culturelles** (Musée Hergé, Villers-la-Ville, Chapelle Musicale Reine Élisabeth, Centre culturel OLLN, Théâtre de La Valette, Hélécine, etc.), **animations économiques** (cercle Chapel, Cercle du Lac, Alliance BW, CCIBW, etc.), à nombre d'**inaugurations** et de **réceptions** dont :

- La CCIBW (Chambre de commerce et d'industrie du Brabant wallon) m'a invité à être l'orateur d'honneur de sa cérémonie des vœux qui se tenait en mon Hôtel (18/1) ;
- Petit déjeuner du Commandant militaire de Province (22/1) ;
- 30ème anniversaire de l'école des Devoirs de la Maillebotte et 40ème anniversaire de l'association "Les amitiés belgo-arabes" (11/2) ;
- Remise des prix aux Crêtes brainoises à Lillois (27/2) ;
- Congrès national des huissiers de justice de Belgique – Genval (19/3) ;
- Inauguration d'un terrain de Padel au Tennisland à Rebecq (12/4) ;
- Dîner de Gala des 50 ans de l'École de plongée d'OLLN (23/4) ;
- Inauguration du nouveau parcours scénographié et du centre du visiteur à l'Abbaye de Villers-la-Ville (15/6) ;
- Remise du Prix Reine Mathilde 2016 au Palais de Bruxelles (12/5) ;
- Inauguration de la nouvelle mosquée de Louvain-la-Neuve (31/5) ;
- La Nuit des feux avec la Flûte enchantée à Hélécine (20/8) ;
- Cérémonie pour les 30 ans d'IBA (6/9) ;
- Match de gala en soutien aux victimes des attentats à Walhain (18/9) ;
- 21ème Cérémonie des Orchidées du Brabant wallon (mise à l'honneur des personnalités qui se sont illustrées dans divers domaines d'activités) (23/9) ;
- Opération « vis ma vie » – préposé d'un jour au parc à conteneurs de Basse-Wavre pour sensibiliser les usagers à la courtoisie envers le personnel (24/9) ;
- Inauguration officielle des co-accueils en petite enfance "les petites mains" et "les petits pieds" à Marbais (8/10) ;
- Remise du Prix du développement durable "Incidences BW 2016" (12/10) ;
- Lancement du chantier du futur Hall culturel polyvalent de Wavre. (15/10) ;
- Ouverture du Salon du Livre tout proche au Château de La Hulpe (16/10) :
- Soirée de Clôture du Waterloo Historical Film Festival - Wahff (23/10) ;
- Vernissage de l'exposition Ombre et Lumière à l'Abbaye de Villers-la-Ville (13/11) ;
- Soirée de gala « Viva for life » à Wavre (26/11) ;
- Concert de gala et réception de la Fondation Reine Paola à Flagey (6/12)…

En outre, je participe ou interviens régulièrement lors de **colloques et conférences** :

- Conférence sur les missions du gouverneur au Rotary de Nivelles (21/3) ;
- Journée d'étude sur le big data à l'Hôtel du gouverneur (19/5) ;
- Conférence sur la Gestion de crise au Club Justine Henin organisé par l'Alliance BW et le Cercle du Lac (24/5) ;
- Colloque de l'EENA (112) sur Social Media & Public Warning - Lessons learnt from the recent attacks in Europe (13/10) ;
- Colloque européen des régions numériques à l'occasion des 50 ans de l'IBW (19/10) ;
- Colloque sécurité UVCW au Moulin de Beez sur les changements en matière de planification d'urgence depuis les attentats (28/10) ;
- Lancement de la 3ième Rencontre Internationale des Territoires de Coresponsabilité au Mémorial 1815 (2/11) ;
- Colloque Echarp - "Cercles d'histoire locale : institution d'utilité publique ?" (19/11).

## 6. Cadre et moyens

En 2016, le **personnel du cabinet et des services du gouverneur** était composé de :

- 1 commissaire d'arrondissement (RW) ;
- 1 chef de Cabinet (RW) ;
- 1 officier de liaison (commissaire divisionnaire – prise en charge obligatoire par la Province) ;
- 1 conseiller (SPF Intérieur) ;
- 4 attachés (SPF Intérieur – 2 Planu, 1 tutelle et affaires générales, 1 armes) ;
- 2 chauffeurs et logistique (RW) ;
- 17 collaborateurs (2 RW, 14 SPF Intérieur, 1 province).

Le gouverneur peut aussi compter sur le personnel de l'équipe de Wavre de la DGO5 et sur celui du Commandant militaire de province.

En ce qui concerne la gestion du personnel, outre plusieurs rencontres amicales (Pâques, Saint-Nicolas, fin d'année), nous nous sommes associés à la **journée de cohésion** organisée par l'équipe du Commandant militaire de province à Mariembourg (7/6).

Hôtel du Gouverneur - Wavre

**Les moyens budgétaires** à la disposition du gouverneur sont limités aux frais de fonctionnement et d'investissement. Les coûts salariaux étant pris en charge directement par le Fédéral ou la Région.

| | |
|---|---|
| Fonctionnement (RW) | 186.835 € |
| Investissements (RW) | 20.000 € |
| Première installation (exceptionnel – RW) | 20.000 € |
| | |
| Crédits fédéraux (fonctionnement) | 76.998 € |
| Fonds Seveso | 4.806 € |
| Fonds Nucléaire | 930 € |
| Crédits de coordination police et actions en matière de sécurité et de prévention | 52.548 € |

En 2016, nous disposions d'un parc de 4 **véhicules** : le véhicule de fonction du gouverneur (véhicule prioritaire – Audi Q5 - RW) et trois véhicules mixtes (logistique et transport – Dacia Duster - RW, Suzuki - Fédéral, Renault Berlingo - RW).

Fait à Wavre, le 14 mars 2017

Gilles Mahieu
Gouverneur

# Glossaire

- **ASTRID** : Réseau de communication radio (norme Tétra) utilisé par les services de secours et d'intervention belges.

- **CCC** : Comité de Coordination Communal, tel que défini par l'arrêté royal sur la planification d'urgence du 16 février 2006. Acronyme parfois utilisé également pour définir le Centre de Crise Communal. En cas de phase provinciale ou fédérale, le CCC se transforme en point de contact communal.

- **CCP** : Comité de Coordination Provincial, tel que défini par l'arrêté royal sur la planification d'urgence du 16 février 2006. Se réunit habituellement au Centre de crise provincial (sauf exception). Acronyme parfois utilisé également pour définir le Centre de crise Provincial.

- **Crise** : Événement qui, par sa nature ou par ses conséquences :

    - menace les intérêts vitaux de la nation ou les besoins essentiels de la population ;
    - requiert des décisions urgentes ;
    - et demande la coordination de différents départements et organismes.

- **CS 100/112 :** Centre d'appel unifié répondant aux appels 100 et 112 (CS112 de Mons, Bruxelles et Liège en BW).

- **DGCC** : Appellation administrative de la Direction Générale Centre de Crise du SPF (Service Public Fédéral) Intérieur, plus communément appelé « Centre de crise fédéral » (ou national).

- **PC-OPS :** Poste de commandement opérationnel (à proximité du chantier et à l'écart du danger). Le PC-OPS peut dans un premier temps être un « PC-OPS Capot » (on fait le point autour du capot d'un véhicule).

- **PGUI** : Plan Général d'Urgence et d'Intervention, tel que défini par l'arrêté royal sur la planification d'urgence du 16 février 2006. Ce plan peut être communal (PGUIC), provincial (PGUIP) ou fédéral (Plan d'urgence national, PUN). Il est déclenché par l'autorité administrative (Bourgmestre, Gouverneur, Ministre de l'Intérieur), suivant le niveau de gestion qui a été décidé : phase communale, phase provinciale, phase fédérale.

- **PPUI** : Plan Particulier d'Urgence et d'Intervention, tel que défini par l'arrêté royal du 16 février 2006. Ce plan peut être activé seul, ou en complément d'un PGUI. Il peut être activé par l'autorité administrative dans le cadre d'une phase, ou en dehors de tout déclenchement de phase.

- **PPUI TERRO** : Abréviation pour « Plan Particulier d'Urgence et d'Intervention pour le risque de prise d'otages terroriste ou d'attentat terroriste », dont la rédaction par les Gouverneurs est prescrite par l'arrêté royal du 1er mai 2016, publié au Moniteur belge et entré en vigueur le 18 mai 2016.

- **Situation d'urgence** : Tout événement qui entraîne ou qui est susceptible d'entraîner des conséquences dommageables pour la vie sociale, comme un trouble grave de la sécurité publique, une menace grave contre la vie ou la santé de personnes et/ou contre des intérêts matériels importants, et qui nécessite la coordination des disciplines afin de faire disparaître la menace ou de limiter les conséquences néfastes.